



SM le Roi félicite les Présidents de Corée, d'Irak et d'Allemagne à l'occasion des fêtes nationales de leurs pays

Page 3

Libération

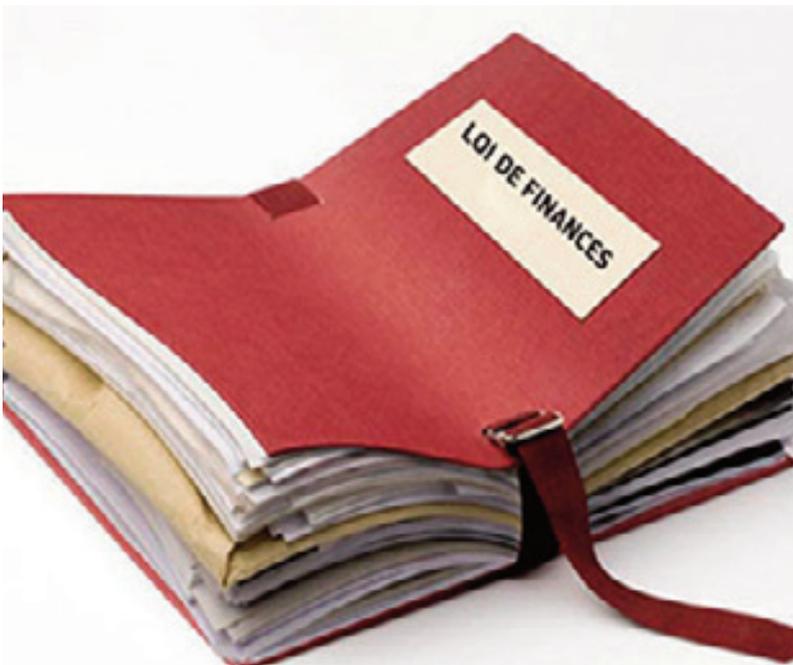
Directeur de Publication et de la Rédaction : **Mohamed Benarbia**

Prix: 4 DH N°: 10328

Vendredi 4 Octobre 2024

Revoir la date de début de l'année fiscale, renforcer le contrôle des finances publiques par le Parlement...

Une série de mesures présentées par le Groupe socialiste-Opposition itihadie en vue de consolider l'efficacité de la loi organique de Finances



Pages 4-5



Le Premier secrétaire de l'USFP s'entretient au siège du parti à Rabat avec le ministre palestinien de l'Information

Page 2

Inondations dans le Sud-est du Royaume
En application des Hautes Instructions Royales, des aides financières aux familles pour réhabiliter les habitations sinistrées

Page 3

Le Premier secrétaire de l'USFP s'entretient au siège du parti à Rabat avec le ministre palestinien de l'Information



Le Premier secrétaire de l'Union socialiste des forces populaires, Driss Lachgar, a reçu, mercredi 2 octobre 2024 au siège central du parti à Rabat, une délégation palestinienne constituée du ministre Ahmed Aâssaf, res-

pensible des médias officiels de l'Etat de Palestine accompagné de l'ambassadeur de Palestine à Rabat, Jamal Choubki, du directeur général des informations à la télévision de Palestine, Mohamed Khalil, du directeur général de la radio «voix de Palestine», Aâid

Oumaïr, du chef de rédaction du journal «Al Hayat Al Jadida», Mahmoud Abou Al Hayjae, du directeur général de la rédaction à l'Agence d'informations et de renseignements palestinienne, Mouhanad Jeddouae et du directeur du bureau «Ouafa» du minis-

tre, Mohamed Khadr.

Ont pris part à cette rencontre dont les discussions se sont focalisées sur les différentes questions se rapportant aux développements survenus au Moyen-Orient, en particulier relatifs à la Palestine notamment au lendemain des événements dramatiques d'après le 7 octobre, les membres du Bureau politique Abderrahim Chahid, Saïd Baâziz, Hamad El Aaked, Fatiha Sdass, Badiââ Radi et Abdallah Essoubaïri.

Les deux parties ont abordé les enjeux et les derniers développements suscitant la nécessité d'une mobilisation générale et une grande réflexion quant à la poursuite de la défense et du soutien de la question palestinienne et des revendications légitimes du peuple palestinien dans les instances internationales.

A cet égard, l'accent a été mis sur la poursuite de la coordination et la concertation avec les différentes formations politiques marocaines avec en tête l'Union socialiste des forces populaires aussi bien au niveau interne que sur les fronts extérieurs qui constituent des stations importantes de la coordination agissante entre l'USFP et les différents forums démocratiques internationaux...

Le Groupe socialiste-Opposition itihadie à la Chambre des représentants interpelle le gouvernement au sujet du plan préconisé pour le renforcement de l'Etat social

Le président du Groupe socialiste-Opposition itihadie à la Chambre des représentants, Abderrahim Chahid, a adressé au chef du gouvernement une question orale se rapportant au plan de l'Exécutif conçu pour la consolidation de l'édifice de l'Etat social.

Le député parlementaire usfpiste a souligné que le processus de consolidation de l'Etat social nécessite l'établissement d'un système social cohérent, solidaire et équitable à travers l'activation optimale de la généralisation de la protection sociale qui constitue par ailleurs une véritable révolution sociale s'appuyant sur les Orientations et la Haute sollicitude Royales de même que sur les actions ciblant le renforcement de l'investissement public dans les différents domaines sociaux vitaux, notamment ceux de la santé, de l'enseignement, de l'habitat, de l'emploi et la préservation du pouvoir d'achat par l'adoption d'une politique de stabilité des prix et de hausse des salaires.

Le président du Groupe d'opposition itihadie a évoqué dans la même veine l'impératif d'éviter avec détermination toutes les formes de ségrégation et d'atteinte aux droits des femmes, des enfants et des personnes en situation de handicap et de vulnérabilité. Il a, à cet égard, appelé à développer un système législatif à caractère «protecteur» en favorisant les conditions d'asseoir une

réelle justice spatiale (...)

Par ailleurs, le député itihadie Abderrahim Chahid a mis en avant la nécessité «fondamentale» de préserver la dignité des citoyennes et citoyens et de répercuter le développement économique national sur la situation sociale des catégories vulnérables afin de garantir et consolider la stabilité et la solidarité sociales qui «ne peuvent provenir que d'un système global et durable de la protection sociale basé sur les principes d'équité et d'égalité des chances».

Et de déplorer que le gouvernement en s'engageant à consolider les piliers de l'Etat social et en proclamant la généralisation de la protection sociale, étant le principal fondement de l'Etat social, n'a pas annoncé ce postulat dans son plan, ni concernant les voies et moyens d'exécution ni en matière de financement et de programmation, de même qu'aucune procédure n'a été lancée dans ce sens, notamment la concrétisation de ce chantier Royal et de la teneur du nouveau modèle de développement (...)

A cet effet, le député parlementaire usfpiste a interpellé le chef du gouvernement au sujet du plan éventuellement adopté par l'Exécutif et voué au renforcement de l'édification de l'Etat social (...)

Pour sa part, le député Moulay El Mehdi El Fatémi, membre du Groupe socialiste-Opposition itihadie à la Chambre des repré-



sentants a adressé au ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, une question orale ayant trait à la situation des Marocains bloqués au Liban en plein milieu des événements survenus dans le cadre du conflit armé opposant Israël aux mouvements Hamas et Hezbollah. Le parlementaire itihadie, abordant l'exaspération de la situation sécuritaire du Liban dans ce contexte sécuritaire plein d'incertitudes dans un climat de

risque de déclenchement d'un conflit élargi dans la région, a interpellé le responsable gouvernemental au sujet des éventuelles dispositions prises ou préconisées par l'Exécutif pour la protection et le rapatriement des nombreux citoyens marocains embourbés dans cette crise, d'autant, a-t-il souligné, que les services consulaires marocains dans ce pays n'ont pas encore annoncé les dispositions prévues pour ce faire (...).

Rachid Meftah



SM le Roi félicite les Présidents de Corée, d'Irak et d'Allemagne à l'occasion des fêtes nationales de leurs pays

Sa Majesté le Roi Mohammed VI a adressé un message de félicitations au Président de la République de Corée, M. Yoon Suk Yeol, à l'occasion de la fête nationale de son pays.

Dans ce message, le Souverain exprime Ses chaleureuses félicitations à M. Suk Yeol et Ses sincères vœux de davantage de progrès et de prospérité au peuple coréen.

Sa Majesté le Roi saisit cette occasion pour faire part au Président coréen de Sa satisfaction des relations d'amitié distinguées unissant le Royaume du Maroc et la République de Corée, Se disant convaincu que ces liens se renforceront à l'avenir, grâce à l'engagement des deux pays à poursuivre l'action commune en vue de consacrer les bases d'une coopération bilatérale constructive, au service des intérêts des deux peuples amis.

SM le Roi Mohammed VI a adressé, également, un message de félicitations au Président de la République d'Irak, M. Abdel Latif Jamal Rachid, à l'occasion de la fête nationale de son pays.

Dans ce message, le Souverain exprime Ses chaleureuses félicitations à M. Jamal Rachid et Ses sincères vœux de davantage de progrès et de prospérité pour le peuple irakien frère.

A cette occasion, Sa Majesté le Roi fait part de Sa fierté des liens solides de fraternité et d'estime mutuelle unissant les deux pays, réaffirmant Sa détermination à continuer à œuvrer de concert avec le Président irakien pour la consolidation de ces liens et le renforcement de la coopération bilatérale, au service des intérêts des deux peuples.

Sa Majesté le Roi Mohammed VI a adressé aussi un message de félicitations au Président de la République Fédérale d'Allemagne, M. Frank-Walter Steinmeier, à l'occasion de la fête nationale de son pays.

Dans ce message, le Souverain exprime Ses chaleureuses félicitations à M. Steinmeier et Ses meilleurs vœux de davantage de progrès et de prospérité au peuple allemand ami.

Sa Majesté le Roi saisit cette occasion pour se féliciter du développement soutenu des relations entre le Royaume du Maroc et la République Fédérale d'Allemagne, réaffirmant Sa ferme détermination à continuer à œuvrer de concert avec M. Steinmeier pour renforcer les liens d'amitié et d'estime mutuelle unissant les deux pays et promouvoir une coopération bilatérale agissante dans tous les domaines d'intérêt commun, au service des deux peuples amis.

Inondations dans le Sud-est du Royaume

En application des Hautes Instructions Royales, des aides financières destinées aux familles pour réhabiliter les habitations sinistrées

En application des Hautes Instructions de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, des aides financières de 80.000 dirhams et de 140.000 dirhams seront accordées aux familles dont les habitations ont été effondrées partiellement ou totalement par les inondations dans le Sud-est du Royaume, a affirmé, mercredi à Rabat, le chef du gouvernement, Aziz Akhannouch.

Dans une déclaration à la presse à l'issue de la première réunion de la Commission interministérielle chargée du programme de réhabilitation des zones sinistrées par les inondations dans le Sud-est du Royaume, M. Akhannouch a souligné que cette aide financière traduit la Haute sollicitude dont le Sou-

verain ne cesse d'entourer les populations sinistrées, précisant que le montant de ces aides sera de 80.000 dirhams pour le financement des travaux de réhabilitation des habitations effondrées partiellement et 140.000 dirhams pour les habitations effondrées totalement.

Cette réunion a été consacrée à l'examen des moyens d'application des Hautes Orientations Royales portant sur l'allocation d'une aide de 2,5 milliards de dirhams aux sinistrés suite à ces inondations, a-t-il ajouté, notant que cette somme sera déposée auprès du Fonds de lutte contre les effets des catastrophes naturelles.

Le chef du gouvernement a précisé qu'il

a été procédé à la mise en place du programme adéquat pour faire face aux répercussions des inondations en s'appuyant sur un travail de terrain réalisé par les parties concernées, relevant que ce travail a permis d'évaluer l'ampleur des dégâts et des besoins des populations sinistrées.

Toujours en application des Hautes Instructions Royales, la durée des versements des aides d'urgence d'un montant de 2.500 dirhams aux familles dont les habitations ont été effondrées partiellement ou totalement par le séisme d'Al-Haouz sera prolongée de cinq mois pour permettre aux familles d'achever la réhabilitation des logements, a affirmé le chef du gouvernement.

M. Akhannouch a souligné que la prolongation intervient après l'achèvement de l'opération des versements des aides d'urgence qui avait été fixée à une durée de 12 mois, notant que l'objectif est de permettre aux familles d'achever la réhabilitation de leurs logements dans les meilleures conditions.

A cet égard, le chef du gouvernement a appelé les familles ayant bénéficié de l'aide dédiée aux habitations endommagées suite au séisme d'Al-Haouz d'accélérer le rythme des travaux de construction, notant que la mise en œuvre du programme de reconstruction et de réhabilitation des zones sinistrées par le séisme d'Al-Haouz suit une

Pour le think tank britannique, MENAF

Le plan d'autonomie représente la proposition "la plus crédible et la plus largement approuvée"

Le plan d'autonomie présenté par le Maroc pour régler le conflit artificiel créé autour de son intégrité territoriale, représente la proposition "la plus crédible et la plus largement approuvée" pour résoudre ce différend régional, a affirmé mercredi The Cambridge Middle East and North Africa Forum (MENAF), un think tank relevant de la prestigieuse université britannique de Cambridge. Le centre de réflexion rappelle, dans un rapport, le large soutien dont jouit le plan d'autonomie marocain au sein du concert des nations, notamment auprès des Etats-Unis, de l'Espagne, de la France, de l'Allemagne et des Pays-Bas, exhortant le Royaume-Uni à s'aligner sur la position de ces puissances mondiales.

Le soutien britannique au plan d'autonomie et à la souveraineté marocaine sur le territoire aurait un impact positif sur les plans politique, sécuritaire,

commercial et des droits de l'Homme, souligne le MENAF. Le Royaume-Uni peut jouer un rôle influent, au sein de la communauté internationale et en tant que partenaire de confiance du Maroc, dans la promotion de mesures concrètes en soutien à la souveraineté du Maroc sur son Sahara, indique le centre.

Le soutien britannique au plan d'autonomie devrait faciliter la mise en place de nouveaux mécanismes politiques et renforcer ceux qui existent déjà afin de continuer à traiter de manière adéquate des questions vitales se rapportant notamment à l'immigration et la sécurité dans l'ensemble de la région, explique le think-tank. Un accent est mis dans le rapport sur le rôle crucial que joue le Maroc dans la région. Avec sa force militaire "de premier plan" et les progrès diplomatiques qu'il ne cesse d'accomplir, le Maroc s'impose comme un partenaire "es-

sentiel" du Royaume-Uni dans le domaine de la sécurité, soutient la même source, rappelant que Rabat a démontré son engagement à maintenir l'ordre dans la région et au-delà, notamment en participant à des missions internationales de maintien de la paix.

De plus, la reconnaissance britannique de la souveraineté du Maroc sur son Sahara devrait encourager les investissements du Royaume-Uni et de ses partenaires dans les provinces du Sud, ce qui favoriserait l'émergence d'un hub économique et commercial régional, soutenant ainsi le progrès économique et l'établissement d'une région d'Afrique de l'Ouest plus intégrée, relève le think tank.

Le développement des infrastructures dans la région du Sahara, en particulier des ports maritimes, "pour lesquels le Maroc a déjà présenté des plans

concrets", établirait un nouveau pôle commercial le long d'une route commerciale maritime internationale clé, positionnant la région comme porte d'entrée importante vers l'Afrique, poursuit le rapport. En définitive, la souveraineté marocaine sur le Sahara offre la possibilité de stabiliser une zone "depuis longtemps instable", de réduire les migrations irrégulières et de favoriser le développement économique, renchérit le centre de réflexion.

Par ailleurs, le MENAF souligne que le plan d'autonomie et ses dispositions "fournissent une voie rapide pour garantir les droits humains et politiques" des personnes. Et de conclure que la mise en œuvre du plan d'autonomie permettrait d'obtenir des avantages significatifs en matière de sécurité, d'économie et de développement, conformément aux objectifs de la politique étrangère du Royaume-Uni à long terme.

Revoir la date de début de l'année fiscale, renforcer le contrôle des finances publiques par le Parlement ...

Une série de mesures présentées par le Groupe socialiste-Opposition ittihadie en vue de consolider l'efficacité la loi organique de Finances



Le Groupe socialiste-Opposition ittihadie a préparé un mémorandum dans lequel il a présenté une batterie de propositions dont le but est de renforcer l'efficacité de la gestion budgétaire, ainsi que le contrôle parlementaire des finances publiques.

Le mémorandum du Groupe socialiste s'inscrit dans le cadre de son rôle d'évaluation des politiques publiques et de sa volonté de contribuer au débat ouvert à propos de la réforme de la loi organique n°130-13 relative à la loi de Finances.

Changement du calendrier budgétaire

L'on sait que l'année budgétaire au Maroc commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de la même année. Mais le Groupe socialiste-Opposition ittihadie appelle au changement du calendrier budgétaire en proposant que l'année budgétaire commence en juin et de réaménager le calendrier de préparation, d'examen et de vote des projets de loi de Finances par le Parlement, lit-on dans ce mémorandum dont la teneur a été publiée dans un article de notre confrère Adil Imad, journaliste à Al Itihad Al Ichtiraki.

Le Groupe socialiste a expliqué, dans ce mémorandum qui comprend ses propositions et observations concernant le projet de loi organique de Finances, que la réalisation des hypothèses sur lesquelles repose le projet de loi de Finances reste largement tributaire de la production agricole qui dépend, quant à elle, des conditions climatiques, notant que les hypothèses retenues lors de l'élaboration du projet de loi de Finances en octobre ne

son pas basées sur des données fiables, ce qui explique en grande partie les écarts enregistrés ces dernières années, notamment à la lumière des vagues successives de sécheresse, entre lesdites hypothèses et les résultats obtenus à la fin de l'exercice budgétaire.

Le PLF devrait être accompagné de rapports et d'études

Afin de renforcer le rôle du Parlement dans le domaine de la législation financière, le Groupe socialiste appelle à la nécessité de respecter les délais stipulés dans l'actuelle loi organique n°130-13 relative à la loi de Finances (58 jours), lesquels délais sont le seul minimum pour l'examen et le vote du PLF par les deux Chambres du Parlement.

Par ailleurs, le Groupe socialiste-Opposition ittihadie souligne la nécessité d'accroître la fiabilité et la lisibilité des chiffres contenus dans divers rapports émis par les services dépendant du département ministériel chargé des finances.

En outre, le Groupe parlementaire usfpéiste propose que le projet de loi de Finances soit accompagné de rapports et mémorandums à même d'améliorer la transparence des finances publiques et de faciliter l'accès à l'information. Il s'agit notamment de rapports détaillés sur le système fiscal national, le secteur bancaire et financier et le financement des entreprises, et les finances des collectivités territoriales, d'un mémorandum sur les activités liées à la lutte contre le blanchiment d'argent et d'une étude de faisabilité et d'impact économique, financier et social des différentes

mesures fiscales ou douanières prises au titre du PLF.

Le mémorandum du Groupe socialiste comprend également une autre proposition importante, à savoir celle concernant la dématérialisation des documents accompagnant les PLF, et leur publication dans un portail spécial.

Le Groupe socialiste-Opposition ittihadie considère qu'associer le Parlement à la phase d'élaboration du PLF exige que les commissions des finances des deux Chambres soient informées des étapes de la programmation budgétaire des départements ministériels durant trois ans, tout en mettant l'accent sur la nécessité de sonder ses opinions avant de publier la note de cadrage par le chef du gouvernement.

Loi de finances rectificative versus crédits supplémentaires

Le Groupe socialiste considère qu'il est judicieux de lancer une loi de Finances rectificative au lieu de l'ouverture de crédits supplémentaires. A rappeler que l'article 60 de la loi organique de Finances dispose qu'en cas de nécessité impérieuse et imprévue d'intérêt national, des crédits supplémentaires peuvent être ouverts par décret en cours d'année conformément à l'article 70 de la Constitution. Les commissions parlementaires chargées des finances en sont préalablement informées ».

Le Groupe socialiste-Opposition ittihadie estime que bien qu'il existe dans la Constitution la possibilité de mettre en place une loi de Finances rectificative, les gouvernements recourent rarement

à cette disposition, préférant le recours à l'ouverture de crédits supplémentaires même s'il y a risque de modifications significatives des hypothèses sur lesquelles repose la loi de Finances et d'éventuels déséquilibres la concernant.

Il met également en garde contre l'existence d'un vide juridique concernant les cas dans lesquels l'on peut recourir à la loi de Finances rectificative, ce qui donne au gouvernement une marge d'initiative au détriment du Parlement dans ce domaine.

Ainsi, afin de consolider la culture des lois de Finances rectificatives, comme l'une des mesures juridiques pour s'adapter aux changements qui peuvent affecter les équilibres financiers, et afin de consacrer le rôle du Parlement dans les différentes étapes de la législation financière, le Groupe socialiste appelle à la présentation des lois de Finances rectificatives en fonction du «pourcentage de changement précis» que ce soit dans les hypothèses, la croissance ou la situation de la balance des paiements, de la dette publique ou le déficit budgétaire, par rapport à ce qui a été approuvé dans la loi de Finances. En effet, les pourcentages de variation dans les équilibres budgétaires deviennent l'un des déterminants de l'adoption d'un projet de loi de Finances rectificative.

Soumettre le portefeuille public aux dispositions de la loi organique

Le Groupe socialiste a mis l'accent sur la nécessité de soumettre les composantes du portefeuille public n'exerçant pas une activité

commerciale, aux dispositions de la loi organique de Finances, telle que modifiée et complétée, car les établissements publics sont des organismes aux quels sont confiées des missions de service public et constituent un levier essentiel dans la mise en œuvre des politiques publiques, des stratégies sectorielles et de développement territorial.

A cet égard, le Groupe socialiste a appelé à fixer un délai maximum pour la soumission des composantes du portefeuille public n'exerçant pas d'activité commerciale, aux dispositions de la loi organique de Finances, ainsi qu'à présenter l'ensemble des ressources et des charges prévisibles des composantes du portefeuille public au sein de projets budgétaires sectoriels.

Propositions concernant la loi de règlement

La loi de règlement de la loi de Finances constate et arrête le montant définitif des recettes encaissées, des dépenses dont les ordonnances sont visées, se rapportant à une même année budgétaire, et arrête le compte de résultat de l'année. Cette loi approuve également le compte de résultat de l'exercice de l'année concernée, établi à partir des recettes et dépenses constatées conformément aux dispositions de la loi de Finances, et affecte au bilan le résultat comptable de l'exercice.

Le cas échéant, la loi de règlement de la loi de Finances ratifie les crédits supplémentaires ouverts, constate et autorise à titre de régularisation les dépassements des crédits ouverts et ouvre les crédits nécessaires pour les régulariser tout en donnant les justificatifs nécessaires et, enfin, constate l'annulation des crédits n'ayant pas été consommés.

Pour le Groupe socialiste-Opposition itihadié, l'examen et le vote de la loi de règlement sont un outil juridique essentiel pour évaluer la réalisation des dispositions de la loi de Finances, et un moment important pour contrôler si les objectifs fixés dans ladite loi sont atteints et si le gouvernement a respecté l'autorisation parlementaire lors de son exécution du budget pour servir ses politiques publiques dans divers domaines.

Le Groupe socialiste a noté que, malgré des progrès tangibles dans le respect des délais de dépôt du projet de la loi de règlement au Parlement, et dans l'amélioration des annexes accompagnant ledit projet de loi, qu'elles soient préparées par l'autorité gouvernementale en charge des finances, l'Inspection générale des finances ou la Cour des comptes, la pratique a révélé de nombreuses lacunes qui empêchent le Parlement de jouer pleinement son rôle dans le contrôle a posteriori des finances publiques, à la lumière des données de la comptabilité publique et de l'évaluation de la per-

formance des départements ministériels et des établissements publics.

A cet égard, le Groupe socialiste a proposé que la loi de règlement soit présentée avant la fin du premier trimestre au lieu de juin, tout en adoptant une version qui soit en conformité avec la teneur du contenu de l'article 76 de la Constitution disposant que le gouvernement soumet annuellement au Parlement une loi de règlement de la loi de Finances portant sur l'exercice précédent.

Et pour renforcer le rôle de contrôle du Parlement sur la loi de règlement, le Groupe socialiste recommande également que chaque ministre présente devant la commission parlementaire permanente concernée, le projet d'exécution de son budget annuel et les rapports annuels de performance concernant son ministère ou les secteurs ou établissements qui sont sous sa tutelle.

En outre, le Groupe socialiste propose que la Cour des comptes soumette au Parlement le rapport relatif à l'exécution de la loi de Finances.

Rationalisation des dépenses de matériel et dépenses diverses

Le Groupe socialiste a noté que le chapitre des dépenses d'équipement et diverses dépenses a connu une tendance à la hausse ces dernières années, accompagnée de changements tangibles dans les crédits définitifs alloués, par rapport aux crédits ouverts au titre de la loi de Finances, tout en soulignant que six départements ministériels monopolisent plus de 70% des dépenses réalisées dans ce chapitre.

Et afin de maîtriser les dépenses de fonctionnement et de rationaliser les dépenses de matériel et dépenses diverses, le Groupe de l'USFP propose la fixation d'un seuil aux crédits ouverts alloués aux dépenses de matériel et dépenses diverses dans la structure du budget de fonctionnement dans la loi de Finances, en plus de la fixation de la variation des crédits définitifs alloués aux dépenses de matériel et dépenses diverses, par rapport aux crédits ouverts au titre de la loi de Finances.

Réduction du seuil des crédits reportés de 30 à 20%

Le Groupe socialiste-Opposition itihadié a noté que les crédits reportés constituent souvent une part importante des crédits des dépenses d'investissement ouverts au titre de la loi de Finances. Même si l'article 63 du PLF permet dans la limite d'un plafond de 30% des crédits de paiement ouverts au titre du budget d'investissement pour chaque département ministériel ou institution au titre de l'année budgétaire, les lois de Finances suc-

cessives depuis 2018 n'ont prévu aucune disposition dans ce sens.

Et afin d'avoir un impact positif sur le taux de réalisation des investissements publics et de réduire le report des crédits, et dans le but de renforcer les capacités de gestion des départements ministériels et des institutions publiques, le Groupe socialiste propose la réglementation des crédits reportés en réduisant leur seuil progressivement de 30 à 20%.

Limitation du recours de l'Exécutif au chapitre des dépenses imprévues

Le Groupe socialiste a également appelé à la limitation du recours de l'Exécutif au chapitre des dépenses imprévues en procédant à la fixation d'un seuil des crédits ouverts aux dépenses imprévues et aux dotations provisionnelles. A rappeler que les articles 14 et 42 de la LOF N°130-13 offrent la possibilité d'allouer des crédits additionnels, prélevés sur le chapitre des "dépenses imprévues et dotations provisionnelles", pour la couverture de besoins urgents survenus en cours d'année ou non prévus lors de l'établissement du budget des départements ministériels ou institutions.

Réduction progressive du nombre des CST

D'après l'article 27 du PLF, les comptes spéciaux du trésor (CST) comprennent les comptes d'affectation spéciale qui retracent les recettes affectées au financement d'une catégorie déterminée de dépenses et l'emploi donné à ces recettes ; les comptes d'adhésion aux organismes internationaux ; les comptes de financement qui décrivent les versements sous forme de prêts de durée supérieure à 2 ans, ou d'avances remboursables de durée inférieure ou égale à 2 ans, effectués par l'Etat sur les ressources du Trésor et accordés pour des raisons d'intérêt public ; les comptes d'opérations monétaires qui décrivent les mouvements de fonds d'origine monétaire ; et les comptes de dépenses sur dotation qui retracent des opérations relatives à une catégorie spéciale de dépenses dont le financement est assuré par des dotations du budget général.

Le Groupe socialiste-Opposition itihadié a souligné de nombreuses observations concernant la gestion des CST, tout en appelant à limiter le recours du gouvernement à ces comptes en vue de garantir la transparence, l'efficacité et la complémentarité entre les programmes budgétaires, et en fixant le seuil de l'ensemble des recettes et des dépenses des CST.

L'opposition itihadié a également recommandé la révision des conditions de création

d'établissements publics gérés de manière autonome en vue de garantir la performance de ceux-ci et d'améliorer leurs ressources propres. En plus de mettre en place des mécanismes pour mieux encadrer les attentes concernant les ressources et les dépenses des établissements publics gérés de manière autonome.

Plus de transparence concernant les chiffres de la dette

Dans le but de renforcer la transparence des finances publiques et de développer ses mécanismes, le Groupe socialiste a appelé à plus de fiabilité et de lisibilité des chiffres concernant l'endettement.

Il a également proposé de conserver la règle d'or stipulée à l'article 20 du PLF comme mesure de prévention contre les risques liés à l'absence de tout type de restrictions au recours excessif à l'emprunt, et l'impact que cela pourrait avoir sur la finance publique et la stabilité de l'économie nationale.

Et pour plus de lisibilité, le Groupe socialiste a appelé à ce que le rapport sur la dette publique accompagnant le PLF soit riche en données sur les dettes de l'Etat envers les établissements et entreprises publiques, et envers les entreprises du secteur privé.

Evaluation globale des différentes dépenses fiscales

Parmi les propositions importantes présentées par le Groupe socialiste, il y a celle relative aux dépenses fiscales qui s'élèvent à environ 35,5 milliards de dirhams. En ce sens, le Groupe socialiste a noté que le système de dépenses fiscales a conduit en réalité au renforcement de la dette et à l'augmentation des dépenses fiscales et leur concentration sur certains secteurs économiques, ainsi que sur certains types d'impôts, sachant que cela a des répercussions sur les finances publiques qui souffrent d'un déficit structurel.

Pour cette raison, le Groupe socialiste propose une évaluation globale des différentes dépenses fiscales et de leur impact sur le tissu économique et social, selon des mécanismes précis de mesure d'impact, ainsi que le plafonnement des dépenses fiscales et leur limitation à un pourcentage précis de l'ensemble des ressources fiscales programmées dans le budget pluriannuel, en plus de la fixation d'un délai maximum de 5 ans pour bénéficier des incitations fiscales.

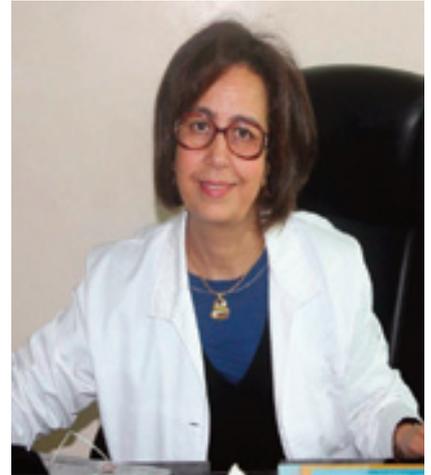
Mourad Tabet



Khadija Moussayer : *Il existe environ 8.000 cas de maladies rares au Maroc, ce qui est un nombre considérable*

A l'occasion de la célébration récemment de la Journée internationale de sensibilisation au syndrome hémolytique et urémique atypique (SHUa), Dr Khadija Moussayer, spécialiste en médecine interne et présidente de l'Alliance des maladies rares au Maroc (AMRM), met en lumière cette maladie rare, ses causes, ainsi que les mécanismes de son diagnostic et de son traitement.

Dans un entretien à la MAP, Mme Moussayer aborde également le rôle que joue l'AMRM dans la sensibilisation à ces maladies, tout en évoquant certaines mesures que les autorités publiques pourraient adopter pour améliorer la qualité des services offerts aux patients atteints de maladies rares.



Le 24 septembre est célébrée chaque année la Journée internationale de sensibilisation au SHUa, pourtant cette maladie reste encore peu connue. Pouvez-vous nous expliquer de quoi il s'agit ?

En effet, le SHUa est une maladie méconnue et classée parmi les maladies génétiques rares. Cette maladie génétique est causée par un dysfonctionnement du système du complément, qui fait partie du système immunitaire, dont la mission est de protéger l'organisme en attaquant toutes les cellules étrangères ou envahissantes. Ce dysfonctionnement entraîne des problèmes au niveau des vaisseaux sanguins, provoquant des caillots sanguins dans les petits vaisseaux.

La maladie se caractérise principalement par une anémie sévère due à la destruction des globules rouges, la destruction des plaquettes et une insuffisance rénale, les reins étant l'un des organes les plus affectés par cette maladie. Environ 50% des cas souffrent d'insuffisance rénale avancée.

Ce qui rend cette maladie dangereuse, c'est qu'elle peut affecter tout le corps, car elle attaque les petites artères, ce qui peut avoir des répercussions sur le cerveau, provoquer des paralysies partielles ou une cécité, des thromboses cardiaques, ainsi que des problèmes au niveau des poumons, du pancréas, et d'autres organes.

Il est important de faire la distinction entre deux maladies que se ressemblent : le "syndrome hémolytique et urémique atypique" et le "syndrome hémolytique et urémique secondaire". Le premier est une maladie génétique héréditaire, tandis que le second est généralement causé par une infection par la bactérie *Escherichia coli*, souvent contractée par la consommation d'aliments qui ne res-

pectent pas les normes de sécurité et d'hygiène alimentaire.

Le syndrome hémolytique et urémique secondaire entraîne également la destruction des globules rouges et des plaquettes, ainsi qu'une insuffisance rénale aiguë.

Quels sont les symptômes de cette maladie et comment la diagnostique-t-on ?

On pense généralement à cette maladie lorsque trois symptômes sont présents : une anémie sévère due à la destruction des globules rouges, pouvant causer une jaunisse et une urine foncée (noirâtre en raison de la présence de globules rouges), ainsi qu'une baisse des plaquettes et des problèmes rénaux.

Ces symptômes orientent le diagnostic vers une possible atteinte de cette maladie, conduisant à l'adoption de méthodes appropriées pour son diagnostic et son traitement.

Pour confirmer la présence de cette maladie, on mesure les molécules du système du complément, et on procède à un diagnostic génétique pour identifier les gènes responsables de la maladie dans l'organisme. On consulte également les antécédents familiaux du patient, étant donné qu'il s'agit d'une maladie génétique héréditaire.

Pour distinguer le syndrome hémolytique et urémique atypique du syndrome hémolytique et urémique secondaire, on effectue des analyses de sang pour rechercher les toxines de la bactérie *Escherichia coli*, notamment chez les enfants, car le syndrome hémolytique et urémique secondaire touche principalement les enfants.

Existe-t-il des données ou des chiffres concernant cette maladie rare au Maroc ?

En réalité, il n'y a pas de données

spécifiques pour le Maroc. Cependant, au niveau mondial, cette maladie touche 1 personne sur 100.000 dans le cas du seul SHUa. Si l'on prend en compte les deux types de syndromes (le syndrome hémolytique et urémique atypique et le syndrome hémolytique et urémique secondaire), ils affectent 4 à 5 personnes sur 100.000.

Existe-t-il un médicament pour traiter cette maladie ?

Depuis 2011, un médicament a été découvert qui réduit de plus de 50% le risque d'insuffisance rénale chez les patients atteints de cette maladie, et qui protège les patients contre le risque de décès en prévenant la formation de caillots dans les petits vaisseaux sanguins.

Malheureusement, ce médicament n'est pas encore commercialisé au Maroc. Les médecins marocains, en cas d'anémie sévère, transfusent des globules rouges aux patients. Nous effectuons également des échanges plasmatiques. Parfois, cela peut entraîner une augmentation du taux de fer dans l'organisme, nécessitant ainsi l'administration d'un médicament pour réguler ce taux, en plus de la dialyse si le patient en a besoin.

En tant qu'association active dans la sensibilisation aux maladies rares, quelles sont les actions entreprises pour sensibiliser les professionnels de santé et le grand public à cette maladie ?

Il existe environ 8.000 maladies rares, ce qui est un nombre considérable. Chaque année, nous organisons une journée d'étude à l'occasion de la Journée nationale des maladies rares, qui coïncide avec la Journée internationale des maladies rares, à la fin du mois de février.

Nous organisons également chaque année, en septembre, le

Forum associatif des maladies rares, qui réunit des associations de patients atteints de maladies rares et des médecins spécialisés. Cette année, il est axé sur les "troubles de l'apprentissage et les maladies rares".

Tout au long de l'année, nous mettons en place des rencontres, des conférences et des campagnes de sensibilisation à travers divers médias pour faire connaître ces maladies. En outre, nous accompagnons et encadrons les patients et leurs familles, en les encourageant à créer des associations pour faire connaître les maladies dont ils souffrent, ainsi que des difficultés qui y sont associées. Cela permet également d'engager un dialogue avec les autorités publiques pour discuter de la disponibilité des médicaments pour ces maladies et de leur commercialisation au Maroc.

Il est important de souligner le rôle des autorités publiques dans le soutien et l'encouragement des laboratoires pharmaceutiques à fournir des médicaments pour les maladies rares, ainsi que d'œuvrer à ce qu'il y ait une compensation pour ces médicaments. La création de centres de référence est également cruciale, car il est difficile pour les médecins de connaître toutes les maladies existantes. Un centre de référence qui pourrait accueillir les cas suspects de maladies rares jouerait un rôle clé dans leur diagnostic et dans l'apport de solutions médicales appropriées à chaque cas.

En parallèle, il est nécessaire de former des médecins et des infirmiers spécialisés, capables de prendre en charge les personnes atteintes de maladies rares afin que les patients puissent bénéficier d'une expertise de qualité.

Propos recueillis par Rabiâ Salhane (MAP)



Raid israélien meurtrier à Beyrouth

Huit soldats israéliens tués dans le sud du Liban



Une frappe israélienne sur un centre de secours du Hezbollah au cœur de Beyrouth a fait sept morts jeudi avant l'aube, au lendemain de combats au sol dans le sud du Liban entre le mouvement libanais et les soldats israéliens dont huit ont péri.

L'escalade militaire entre Israël d'une part, l'Iran et le Hezbollah de l'autre, fait craindre une situation incontrôlable au Moyen-Orient, un an après l'attaque sans précédent menée le 7 octobre 2023 par le Hamas palestinien sur le sol israélien, qui a déclenché la guerre à Gaza.

Outre ses offensives dévastatrices et meurtrières contre le Hamas et le Hezbollah, des alliés de l'Iran, son ennemi juré, Israël menace de riposter aux tirs de près de 200 missiles iraniens mardi contre son territoire.

Sur le front nord, au Liban, Israël a intensifié depuis la mi-septembre ses frappes contre le Hezbollah qui avait lancé les hostilités contre lui en soutien au Hamas le 8 octobre. Il a lancé une opération terrestre lundi dans le sud du Liban.

Une frappe israélienne a touché le cœur de Beyrouth avant l'aube, atteignant le "centre de protection civile" du Hezbollah à Bahoura, un quartier densément peuplé à majorité chiite, situé juste à côté du centre commercial de Beyrouth et non loin du siège du gouvernement, selon le mouvement. Sept personnes ont été tuées selon les services de secours du mouvement.

Le deuxième étage d'un immeuble a été dévasté et des débris, des papiers et un clavier d'ordinateur jonchent la rue, a constaté un journaliste de l'AFP.

"Nous sommes des civils. Vous voyez des combattants dans les environs? Pourquoi veulent-ils détruire le toit au-dessus de nos têtes?", s'est exclamé Hassan Ammar, 82 ans, qui habitait dans l'immeuble touché après avoir fui sa maison dans le sud du Liban.

Selon Jamal Assaf, un habitant du quartier, l'immeuble abritait de nombreux civils. "Nous étions à la maison quand soudain nous avons entendu une énorme explosion. Ils ont touché le centre de secours, qui soignait les blessés et aidait les gens."

Les violents raids nocturnes qui ont aussi visé la banlieue sud de Beyrouth, dévastée et désertée par ses habitants, ont fait trembler les

murs des immeubles, selon plusieurs habitants.

Des colonnes de fumée s'élevaient dans le ciel au-dessus de la capitale jeudi matin.

Dans un communiqué, l'armée israélienne n'a pas mentionné la frappe à Beyrouth mais a fait état de raids contre quelque "200 cibles" du Hezbollah au Liban en affirmant avoir tué 15 combattants du Hezbollah dans le sud du pays.

Elle a auparavant appelé les habitants de secteurs du sud de la capitale et de ceux de villages dans le sud du Liban à les évacuer.

Israël dit vouloir faire cesser les tirs du Hezbollah vers le nord de son territoire pour permettre le retour de dizaines de milliers d'habitants poussés à la fuite en raison de ces tirs.

Malgré la campagne de frappes dans laquelle Israël a affirmé avoir tué "la plupart" des chefs du Hezbollah, dont son dirigeant Hassan Nasrallah, le mouvement continue de tirer des roquettes en direction d'Israël.

Jeudi, il a affirmé que ses combattants avaient repoussé une tentative d'avancée israélienne à la frontière dans le sud du Liban.

Huit soldats israéliens ont été tués depuis le début lundi des opérations terrestres, qualifiées de "limitées", dans le sud du Liban, a indiqué l'armée qui a diffusé des images montrant des militaires se déplaçant à pied dans des villages et des zones montagneuses.

Elle a annoncé avoir déployé une deuxième division pour appuyer les troupes sur place.

Mercredi encore, Israël a tué dans une frappe à Damas Hassan al-Qassir, le gendre de Hassan Nasrallah tué le 27 septembre dans

la banlieue sud de Beyrouth. Selon une source proche du Hezbollah, il était le frère de Jaafar al-Qassir, responsable du transfert d'armes de l'Iran vers le Liban, tué lui aussi par Israël.

Selon des chiffres officiels, plus de 1.928 personnes ont été tuées au Liban depuis octobre 2023, dont plus de 1.000 depuis les explosions des appareils de transmission du Hezbollah les 17 et 18 septembre, attribuées à Israël, et le début des bombardements aériens massifs le 23 septembre contre le sud et l'est du pays ainsi que la banlieue sud de Beyrouth.

Le gouvernement estime à environ 1,2 million le nombre de personnes déplacées par les bombardements.

Le Hamas et le Hezbollah sont membres d'une alliance que l'Iran qualifie d'"axe de la résistance", face à Israël.

Mardi, l'Iran a lancé sa deuxième attaque directe contre Israël, en riposte à l'assassinat de Nasrallah et d'Ismail Haniyeh, le chef du Hamas tué le 31 juillet dans une attaque à Téhéran imputée à Israël.

"L'Iran a commis une grave erreur et en paiera le prix", a averti le Premier ministre israélien, Benjamin Netanyahu.

Le président iranien, Massoud Pezeshkian, a promis "une réponse plus forte" en cas de représailles.

Allié d'Israël, le président américain Joe Biden a reconnu le droit d'Israël à se défendre mais s'est dit opposé à des frappes israéliennes contre des installations nucléaires iraniennes.

"Cela ne va pas bien se terminer", la "retenue n'est pas le point fort" de M. Netanyahu, a commenté l'analyste politique Jordan Barkin.



Plus de 1.928 personnes ont été tuées au Liban depuis octobre 2023, dont plus de 1.000 depuis les explosions des appareils de transmission du Hezbollah les 17 et 18 septembre

Par Abou Salma
abousalma10@gmail.com

Mots flechés

Jeux & Loisirs

CADRE	CARDIN AUX	GRAND CRABE	MÉTAL SIFFLÉ	INSATIS- FAIT	CHEVAL	QUARTIER DE BOSRA	POSSESSIF	ESTIME
NARCIS- SISME								
LAMBIN				QUARTIER DE PARIS	TRAVESTI BÊTE À BOIS			
	ANNONCE UNE SUITE		BISTROT RÈGLE			MET AU POINT	LETTRES DE SUAREZ	
LITHIUM CINÉASTE								
		GAMIN		ADVERBE ZINC		PALEFR- ENIER BICEPS		
CHANCE	MUSIQUE AFRICAI- NE						PRONOM	PIÈDES- TAUX
			GRECQUE		OISEAU ÉCHASS- IER			
À QUI MIEUX MIEUX	ROMAINS INDIVI- DU			FAUSSE NOTE	SEUL			
PRONOM		FEU VERT			CHROME		CÉANS	
PRESSE				PARTIE D'UN ANGLE	EN EAU	CALOT NEPTU- NIUM		
LETTRES DE CONRAD		IMPRES- ARIO					DÉMON- STRATIF	
RÈGLE PLATE		BRUIT DES VAGUES						

Solution mots flechés d'hier

LEADON	A	PARCOUR DE MATHIS	A	PROANT TRISTE BOURSE	NOPE	OUVRE MUSIQUE	L	SYRIEN	M	FLAMEN CAROLIN AUX	CONVINE
BONNES	D	D	O	M	E	S	T	I	Q	U	E
EN COMPLÉ- SANT	M	P	D	O	M	A	N	E	S	T	I
	B	O	U	I	L	L	O	N	N	E	R
BOUC EN TRAINÉ	N	S	U	P	I	R	E	A			
	F	E	O	S	E	C	R	E	N	T	
ZER MILLI- LIGNE	S	O	L	E	N	H	A	L	T	E	
	E	T	A	R	Q	U	E	R	I		
LIRE PIÈCE	A	N	U	R	E	M	E	T			
LETTRES BIBLIOTH	T	A	U	P	E	S	T	A	R	E	
	B	I	S	O	T	E	R				
TRAVAIL	O	R	A	T	E	U	R	E	M	U	
PROVISE	N	O	S	R	I	G	U	E			

Directeur de la Publication et de la Rédaction
Mohamed Benabja

Secrétaire général de la rédaction
Mohamed Bouarab

Rédaction
Hassan Bentalab
Alain Bouahy
Mourad Tabet
Wafaa Mejloubi
Mehdi Oussout
Rachid Meftah

Responsable des ressources humaines
Atika Rachdi

Directeur artistique
Fouad Ezzafer

Service technique
Khadja Sali (Responsable)
Myriam Rahane
Khadja Halali
Mariama Fark
Elkandoussi Elmandi

Révision
Abdelmoumen Warrach

Secrétariat
Asmaa Talbaa

Photographe
Ahmed Laraki

Correspondants
Ahmadou El Katab
(Ladyoune)
Abdelali Khalfad
(Essouira)

Collaborateurs
Choukib Salencan
Khali Bennouya

Adresse de la Rédaction
33, Rue Amir
Abdelkader
B.P. 2165 -
Casablanca - Maroc

E-mail:
liberation@libe.ma

Téléphone:
0522 61 94 04

Fax de la rédaction:
0522 62 09 72

Service annonces et publicité
E-mail:
www.liberation@libe.ma
Youssef El Gaba

Moussa El Youssef
Loubra Baghdadli
Latifa Moushib
Rkia Ait Dahman
Sihem Zaïer
Fadwa Choukri

44, Avenue des E.A.R
3^{ème} Etage - Casablanca
Tél: 0522 31 00 62
0522 62 32 32
0522 60 23 44
Fax: 0522 31 28 10

Imprimerie
Les Editions
Maghébines

Distribution
SAPRISSE
Dossier de presse
130/64

Site web:
www.libe.ma

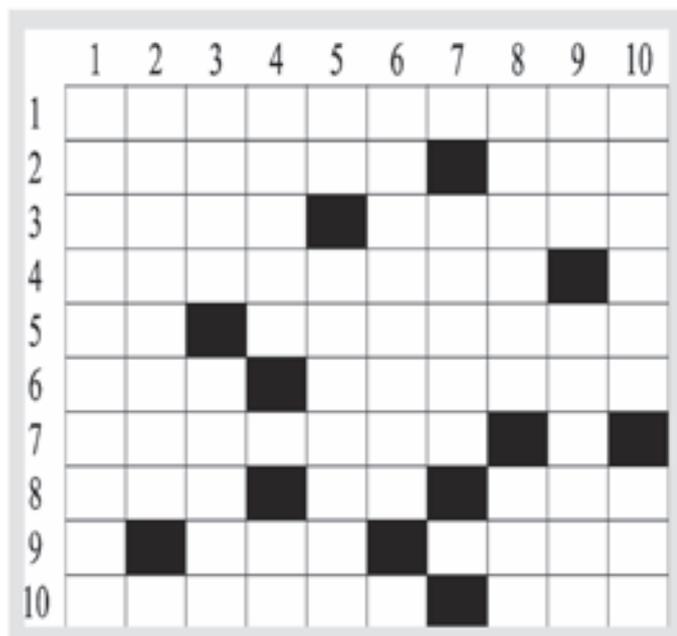
Journal Libération

Libération Maroc

المغرب OJD MAROC

2017
www.ojd.ma

Mots croisés



HORIZONTALEMENT

- 1- Grande machine
- 2- Morfil - Contracté
- 3- Déchiffre - Torsif
- 4- Feuilles
- 5- Liant - Bons
- 6- Nouveau - Amour divin
- 7- Créateurs
- 8- Vieille colère - Ile de France - Egalité sur dernier
- 9- Sans effets - Bout de rame
- 10- Point d'accès - Défré

VERTICALEMENT

- 1- Nous entamons le troisième
- 2- Nocher des airs
- 3- maléfice - Retournement
- 4- Troisième personne - Vieille cité
- 5- Coordonnant - Contenant de l'acide iodhydrique
- 6- Finale
- 7- Respirant donc mieux
- 8- Pêges à poissons - Peu
- 9- Assassin - Halte
- 10- Ravissement - Pense-soif

Solution mots croisés d'hier



Grilles de sudoku

Facile

	1	7	8	9				
8		4		3	2		9	7
	6						2	4
		1		5	4	8		
		8				9		
9	4		1			2		
1	3						8	
7	8		4	1	5	9		
			5	8	7	3		

Difficile

2	5		4					
4				7	9	5		
	3			6				
			6	2	3	7		
9								6
	7	8		1	3			
				3			6	
	6	2		8				7
					6	3	4	

Moyen

7	4		3	2			9	
	6	2	8					
1			9	6				2
		1				5		
6			5	3				8
		7				4		
	1			9	4			3
					6	2	1	
	7	1	5			4	9	

Expert

				2		7		5
				3				6
		8		7				2
8	9		1					
			4	6	9			
					5		1	3
9				4		8		
	5				7			
4	3	5						

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9.
Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

Solution sudoku d'hier

Facile

1	6	2	3	8	9	7	4	5
7	4	5	6	1	2	9	8	3
9	3	8	4	5	7	2	1	6
4	7	6	1	9	3	5	2	8
5	2	3	8	7	4	1	6	9
8	1	9	2	6	5	4	3	7
2	9	4	5	3	6	8	7	1
6	8	7	9	4	1	3	5	2
3	5	1	7	2	8	6	9	4

Difficile

6	8	7	4	5	9	2	1	3
1	2	9	3	8	7	5	6	4
3	5	4	1	6	2	9	7	8
2	4	3	5	7	6	8	9	1
8	9	5	2	4	1	6	3	7
7	1	6	8	9	3	4	2	5
5	6	1	7	2	8	3	4	9
4	7	2	9	3	5	1	8	6
9	3	8	6	1	4	7	5	2

Moyen

9	2	4	3	8	7	6	1	5
8	1	7	5	6	9	4	2	3
6	5	3	2	1	4	8	7	9
5	4	1	9	3	8	2	6	7
7	3	9	4	2	6	1	5	8
2	8	6	7	5	1	3	9	4
1	7	5	6	4	3	9	8	2
3	9	8	1	7	2	5	4	6
4	6	2	8	9	5	7	3	1

Expert

7	8	9	3	4	1	6	5	2
3	5	2	7	6	8	1	4	9
4	6	1	2	9	5	7	8	3
2	1	8	4	5	6	3	9	7
9	3	4	1	7	2	5	6	8
5	7	6	9	8	3	4	2	1
6	9	7	8	3	4	2	1	5
1	4	3	5	2	9	8	7	6
8	2	5	6	1	7	9	3	4

Economie

Industrie aéronautique

Le groupe "Aciturri" inaugure son site de production à Midparc

Le groupe Aciturri, spécialiste des structures aéronautiques et de la fabrication des pièces moteurs, a inauguré mercredi son nouveau site de production au sein de la zone industrielle Midparc à Nouaceur.

L'implantation du groupe au Maroc s'est concrétisée par la location d'un bâtiment de 2.800 m² à la zone Midparc, suite à l'acquisition de la société GOAM Industrie en 2023, avec un investissement de plus de 30 millions de dirhams pour un site spécialisé dans l'usinage des aubes de moteurs d'avions, permettant ainsi la création à terme de 100 emplois.

S'exprimant à cette occasion, la directrice des Industries aéronautiques, ferroviaires, navales et des énergies renouvelables au ministère de l'Industrie et du Commerce, Afaf Saïdi, a mis en avant l'importance de cette inauguration, qui marque une étape significative dans le développement du secteur aéronautique au Maroc, rapporte la MAP.

Ce site sera consacré à la production de pièces moteurs pour des programmes de renom, notamment le LEAP (Leading Edge Aviation Propulsion) 1A, le LEAP 1B et le LEAP 1C, a-t-elle poursuivi, soulignant que ce projet illustre l'attractivité et la visibilité de l'écosystème industriel marocain, ainsi que la qualité de ses ressources humaines.

"Nous sommes fiers d'accueillir un investisseur de l'envergure d'Aciturri, premier industriel espagnol à s'implanter sur la plateforme aéronautique marocaine. Cela reflète la solidité des relations économiques entre l'Espagne et le Maroc", a déclaré Mme Saïdi. Et de relever que l'acquisition du site GOAM en 2023 par le groupe permettra non seulement de doubler sa capacité de production, mais aussi de renforcer et compléter la chaîne de valeur de l'industrie aéronautique marocaine.

Pour sa part, le président directeur général du groupe Aciturri, Gines Clemente, a exposé les raisons de l'implantation de l'entreprise au Maroc, mettant en avant une ambition stratégique axée sur la croissance. Le groupe Aciturri vise à équilibrer ses activités aéronautiques, qui représentent actuellement 80% de son organisation, en multipliant par cinq ou six son chiffre d'affaires dans le secteur des moteurs, a-t-il expliqué, notant que la décision d'implanter une branche au Maroc s'inscrit dans une volonté de développer ce marché tout en consolidant la présence du groupe en France et en Espagne.

De son côté, le président de Midparc, Hamid Benbrahim El Andaloussi, a souligné l'importance d'accueillir Aciturri, un sous-traitant de premier plan pour Safran et Airbus, qui développe actuellement des activités dans le secteur de la propulsion à Bouskoura.

Al Omrane affiche un résultat net de 194 MDH au premier semestre de 2024

Le groupe Al Omrane a réalisé un résultat net consolidé de 194 millions de dirhams (MDH) au titre du premier semestre de 2024 (S1-2024), affichant une hausse de 640% par rapport à la même période une année auparavant.

A la clôture du S1-2024, le groupe a enregistré des progressions notables de tous ses indicateurs de performance, indique le groupe dans un communiqué sur ses résultats semestriels.

"Ces résultats exceptionnels témoignent de la redynamisation réussie du groupe et de la mobilisation exemplaire de ses équipes", poursuit la même source. Pour sa part, le résultat d'exploitation s'est élevé à 363 MDH, en hausse de 515% par rapport au premier semestre de 2023. Cette tendance a été également marquée par une hausse significative de 31% du chiffre d'affaires consolidé à 2,282 milliards de dirhams (MMDH).

Les recettes de vente ont, quant à elles, atteint 2,666 MMDH, soit une augmentation de 43% par rapport au 1er semestre 2023, témoignant d'une dynamique commerciale solide, rapporte la MAP.

Par ailleurs, le groupe a réalisé un volume d'investissement de 2,288 MMDH au cours du S1-2024, ce qui représente une progression de 11% par rapport à la même période en 2023.

Sur le plan des réalisations physiques, le groupe a mis en chantier 3.603 unités de production nouvelle, représentant une augmentation de 24% par rapport aux six premiers mois de l'année précédente.

L'achèvement des travaux a, pour sa part, concerné 4.048 unités de production nouvelle, affichant une croissance exceptionnelle de 206% par rapport aux réalisations de la même période de l'année précédente.

En termes de transactions, 7.949 contrats de vente



ont été établis à fin juin 2024, traduisant une hausse de 13% par rapport à l'année précédente.

Les livraisons, quant à elles, ont concerné 8.250 unités, marquant une augmentation de 40% par rapport à la même période en 2023.

Les résultats positifs enregistrés au cours du premier semestre 2024 confirment les nouvelles ambitions fixées par le groupe, qui continuera à déployer son plan de relance tout en maintenant une dynamique soutenue dans la réalisation de ses projets.

Côté perspectives, le groupe Al Omrane, entre-

prise publique stratégique et bras armé de l'État, est investi de la mission de mise en œuvre de la politique gouvernementale en matière d'habitat, d'aménagement et de développement territorial, traduite par la conduite des programmes publics portés par le ministère de l'Aménagement du territoire national, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la ville.

Afin d'assurer pleinement cette mission et de contribuer fortement au développement socio-économique du Royaume, le groupe a procédé, en fin 2023, à une revue stratégique globale ayant abouti à la définition de nouvelles orientations stratégiques et d'objectifs à court et moyen termes très ambitieux visant la mue du groupe Al Omrane en acteur de référence du secteur de l'habitat et de l'aménagement du territoire, contribuant à l'amélioration du cadre de vie des citoyens avec innovation, modernité et durabilité.

Par ailleurs, des réajustements de l'organisation du groupe et de ses processus opérationnels ont été opérés et les relations avec ses partenaires ont été renforcées.

Les perspectives du groupe Al Omrane, revues sur cette base, visent avant tout à renforcer son rôle de partenaire privilégié des pouvoirs publics pour la réalisation des projets d'aménagement du territoire et de mise à niveau urbaine. De plus, le groupe aspire à devenir l'opérateur national de référence dans le secteur de l'habitat, tout en développant des partenariats stratégiques avec le secteur privé.

En ce sens, Al Omrane s'attèle à asseoir les bases d'un développement pérenne, reposant sur une bonne gouvernance, un alignement stratégique cohérent, ainsi qu'une solidité financière.

Par ailleurs, la transformation technologique, l'excellence opérationnelle, la recherche et l'innovation, ainsi que la maîtrise des risques et du contrôle interne, demeurent des axes essentiels pour garantir la durabilité de sa performance à long terme.

Les premiers résultats de cette évolution ont été immédiatement perçus et le groupe poursuit son développement sur cette lancée, conclut le communiqué.



Le groupe a enregistré des progressions notables de tous ses indicateurs de performance

Commerce extérieur : Baisse des indices au T2-2024

Les indices des valeurs unitaires à l'importation et à l'exportation ont reculé, en glissement annuel, respectivement de 6,1% et 5,5% durant le deuxième trimestre de cette année, ressort-il d'une note d'information du Haut-Commissariat au plan (HCP) relative aux indices du commerce extérieur (ICE).

L'évolution de l'indice des valeurs unitaires à l'importation résulte principalement de la baisse des valeurs unitaires des "produits finis d'équipement industriel" de 8,6%, des "demi-produits" de 5,8%, de "l'alimentation, boissons et tabacs" de 8,2%, de "l'énergie et lubrifiants" de 4,8%, des "produits bruts d'ori-

gine minérale" de 25% et des "produits bruts d'origine animale et végétale" de 15,1%, explique le HCP.

Le repli de l'indice des valeurs unitaires à l'exportation est attribuable essentiellement à la baisse des valeurs unitaires des "demi-produits" de 17,2%, de "l'alimentation, boissons et tabacs" de 6,4%, des "produits bruts d'origine minérale" de 10,3% et des "produits finis d'équipement agricole" de 17,8%, fait savoir la même source, relevant que cet indice a augmenté dans les "produits finis de consommation" de 0,8%, les "produits finis d'équipement industriel" de 0,9% et les "produits bruts d'origine animale et végétale" de 10,9%.

Banques centrales : M. Jouahri met en avant au Caire l'expérience marocaine en matière de traitement des questions climatiques

Le wali de Bank Al-Maghrib (BAM), Abdellatif Jouahri, a présenté, mardi au Caire, l'expérience du Maroc et la contribution de BAM en tant que banque centrale dans le traitement des questions climatiques.

Selon un communiqué de BAM, M. Jouahri a mis en avant l'expérience marocaine lors de sa participation à la 48ème session ordinaire du Conseil des gouverneurs des banques centrales et des autorités monétaires arabes.

Cette session ordinaire a été l'occasion de débattre de nombreux sujets

économiques à caractère prioritaire pour les banques centrales dans la région arabe, dont le pilotage de la politique monétaire dans un environnement marqué par l'augmentation de l'incertitude et la succession des chocs, outre les répercussions de la hausse de l'endettement du secteur privé sur la stabilité financière des pays arabes.

Les échanges ont également porté sur les rôles, l'organisation et la gouvernance des applications de l'intelligence artificielle (IA) dans le secteur financier, précise le communiqué.

Le fabricant de pneus Hankook lance sa filiale au Maroc

Le fabricant de pneus haut de gamme Hankook a annoncé l'ouverture de sa filiale commerciale au Maroc, marquant une étape importante dans l'expansion géographique du Groupe en Afrique.

Cette décision stratégique, initiée par le siège européen de l'entreprise, vise à renforcer la présence de Hankook dans la région du Maghreb et de l'Afrique de l'Ouest, indique un communiqué de l'entreprise qui proposera une large gamme de produits innovants et de haute qualité, soutenus par des centres de recherche mondiaux, de nombreux brevets et des développements technologiques avancés.

Dans ce sens, Don Yi Jeon a été nommé directeur général de la nouvelle filiale marocaine. Ayant rejoint Hankook en 2007, il a occupé divers postes en marketing et ventes au siège de l'entreprise en

Corée et a déjà supervisé la région Moyen-Orient/Afrique en tant que directeur principal du bureau de vente de Hankook à Dubaï, fait savoir le communiqué, soulignant que son expérience et sa vision stratégique joueront un rôle clé dans le succès de l'expansion de Hankook dans cette région stratégique.

Pour le président et COO de Hankook Tire Europe, Sanghoon Lee, "ce nouveau bureau au Maroc est une étape importante pour renforcer notre présence en Afrique du Nord", se disant convaincu que, sous la direction de Don Yi Jeon, Hankook augmentera non seulement sa part de marché, mais proposera également des solutions innovantes et durables, adaptées aux besoins des clients locaux, rapporte la MAP.

Le développement de la présence de Hankook au Maroc offrira aux clients locaux un accès élargi à une gamme encore plus diversifiée de pneus de haute qualité, adaptés à divers types de véhicules, tels que les voitures particulières, les camionnettes, les SUV, les véhicules de loisirs, ainsi que les camions et les bus.

Les pneus Hankook sont reconnus pour leur durabilité, leurs performances exceptionnelles et leur sécurité optimale. Chaque produit est conçu pour offrir une expérience de conduite supérieure, avec une attention particulière à l'adhérence, à la stabilité et le confort.

Au-delà des performances, Hankook s'engage à



promouvoir des pratiques durables et à réduire son empreinte carbone. L'entreprise investit en permanence dans la recherche & développement pour créer des pneus à base de matériaux recyclés et renouvelables. Cette approche s'inscrit dans une vision à long terme pour une mobilité plus verte et respectueuse de l'environnement.

Hankook s'engage également à offrir un service client exceptionnel. La nouvelle filiale au Maroc permettra de mieux répondre aux besoins des clients locaux avec une équipe dédiée, un support technique de premier ordre et un réseau de distribution efficace. Les clients bénéficieront de conseils personnalisés et d'une assistance rapide pour garantir un service professionnel.

Hankook Tire fabrique à l'échelle mondiale des pneus radiaux innovants et primés

de qualité supérieure, destinés aux voitures particulières, camionnettes, SUV, véhicules de loisirs, camions, bus ainsi qu'aux véhicules des sports automobiles (courses sur circuit, circuits urbains, rallyes).

Dans sa quête vers l'excellence, Hankook Tire investit continuellement dans la recherche & développement, en maintenant cinq centres R&D et huit sites de production à travers le monde. Des solutions sur mesure pour les marchés européens, ainsi que des équipements d'origine européenne selon les exigences des principaux fabricants automobiles de luxe, sont développés au Centre technique régional de l'entreprise à Hanovre, en Allemagne. La production destinée au marché européen est assurée dans l'usine ultramoderne de Rácalmás, en Hongrie, inaugurée en juin 2007 et est en constante ex-

pansion.

Le siège européen de Hankook Tire est situé à Neulsenburg, près de Francfort, en Allemagne. Le fabricant dispose également de filiales dans plusieurs pays européens et commercialise ses produits via des distributeurs régionaux dans d'autres marchés locaux. Hankook Tire emploie environ 20.000 collaborateurs dans le monde et commercialise ses produits dans plus de 160 pays.

Depuis 2023, l'entreprise est le partenaire technique et fournisseur exclusif de pneus de la Génération 3 pour le championnat du monde FIA ABB Formula E.

Les principaux constructeurs automobiles internationaux font confiance aux pneus Hankook pour leurs équipements d'origine. Environ 38% des ventes mondiales de la société sont réalisées en Europe.



Une étape stratégique pour l'expansion du Groupe sud-coréen en Afrique

Journée culturelle bissau-guinéenne au Théâtre Mohammed V

Art & culture Bonnes performances du groupe «Netos de Bandim» et de l'artiste musicien Binham Quimor

Le Théâtre Mohammed V à Rabat a récemment accueilli une soirée culturelle et artistique dédiée à la Guinée-Bissau, dans une belle ambiance festive et colorée, s'inscrivant dans le cadre de la célébration du 51^e anniversaire de l'indépendance de ce pays situé sur la côte atlantique de l'Afrique de l'Ouest.

Placée sous le thème : « Vivons notre diversité dans la cohabitation pacifique – Vivons la Guinée dans la diversité », cette célébration coïncide, cette année, avec le centenaire de la naissance d'Amílcar Lopes Cabral, père de l'indépendance de la Guinée-Bissau et du Cap-Vert, et fondateur de la nation bissau-guinéenne, a déclaré d'emblée l'ambassadrice de la Guinée-Bissau, Mme Filomena Mascarenhas Tipote.

La diplomate a saisi cette occasion pour rappeler que le Maroc, qui a soutenu la Guinée-Bissau dès le début de sa lutte pour l'indépendance, a accueilli cette grande figure africaine de la lutte pour l'indépendance sur son sol.

Hommage à Amílcar Lopes Cabral, père de l'indépendance bissau-guinéenne et cap-verdienne

« Un fait important, mais méconnu de beaucoup aujourd'hui, est que Feu Sa Majesté le Roi Mohammed V a accordé à Amílcar Cabral un passeport diplomatique marocain. Cela lui a permis de



mener d'intenses activités diplomatiques à l'échelle internationale », a-t-elle poursuivi avant de saluer la qualité de l'amitié, de la fraternité et de la coopération entre la République de Guinée-Bissau et le Royaume du Maroc.

Revenant à l'événement, qui a réuni ce soir-là plusieurs membres de la communauté bissau-guinéenne au Maroc et leurs invités, dont le ministre de l'Agriculture, de la Pêche maritime, du Développement rural et des Eaux et Forêts, Mohammed Sadiki, et des diplomates de plusieurs pays, l'ambassadrice Filomena Mascarenhas Tipote a insisté sur le fait que « la Guinée-Bissau est un carrefour de peuples et une terre merveilleuse, bénie par la nature ». Un pays aux 80 îles, présenté en ce haut lieu de rayonnement artistique et culturel

« à travers la musique, la danse et les costumes qui reflètent le mosaïque d'ethnies de la Guinée-Bissau ».

Le public, qui a pu apprécier une exposition de pagnes traditionnels guinéens dans le hall du Théâtre Mohammed V, a également assisté à des performances du groupe culturel «Netos de Bandim» et de l'artiste musicien Binham Quimor.

Expression vivante de la richesse et de la diversité culturelle de la Guinée-Bissau, l'ensemble «Netos de Bandim» a offert une magnifique prestation avec des chorégraphies et des sonorités uniques.

Il est à rappeler que ce groupe s'était déjà produit lors de la précédente soirée bissau-guinéenne. C'était à la salle Bahnini de Rabat,

dans le cadre de la célébration de «Rabat, capitale de la culture du monde islamique pour l'année 2022», une initiative de l'Organisation islamique mondiale pour l'éducation, les sciences et la culture (ICESCO). Cette prestation avait déjà captivé le public r'abati, venu aussi nombreux qu'à cette récente soirée.

Binham Quimor a également fait forte impression lors de la soirée, enflammant comme il sait le faire le public qui reprenait en chœur certains de ses morceaux. Des compositions qui ne sont pas passées inaperçues. Comme l'a souligné l'ambassadrice dans son allocution, les chansons de cette star bissau-guinéenne «évoquent l'amour inconditionnel pour leur patrie et l'espoir renouvelé d'une Guinée meilleure, pour son peuple et pour tous ceux qui ont choisi la Guinée-Bissau pour y vivre». Des thématiques qui touchent particulièrement les Guinéens, épris d'amour pour leur pays et sensibles aux rythmes suaves que l'artiste insufflé à ses compositions.

Enfin, les invités et participants ont été conviés à un buffet mettant à l'honneur la gastronomie guinéenne, une belle occasion qui a ravi de nombreuses papilles, permettant ainsi de découvrir les spécialités culinaires uniques de la Guinée-Bissau.

Alain Bouithy

La diversité culturelle du Maroc célébrée au Village de la Francophonie à Paris

La richesse et la diversité culturelles du Maroc sont célébrées au Village de la Francophonie, inauguré, mardi à Paris, dans le cadre des événements parallèles adossés au XIX^e Sommet de la Francophonie que s'apprête à accueillir la France, vendredi et samedi.

Menée par la secrétaire générale de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), Louise Mushikiwabo, la délégation officielle, qui a donné le coup d'envoi de cette initiative culturelle, en prélude aux rencontres politiques du sommet de l'OIF, s'est bien attardée dans le stand marocain, placé sous le signe de la diversité, en parfaite adéquation avec l'esprit de ce village éphémère, qui se veut "une fenêtre sur la Francophonie dans le monde", voire "un lieu d'échanges et de découvertes culturelles", mettant à l'honneur la créativité et les arts vivants des cinq continents.

Le pavillon national, organisé par le ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication, offre à découvrir la richesse et la diversité culturelles marocaines, avec une programmation mettant en avant la singularité du patrimoine du Maroc et ses diverses initiatives en faveur du développement durable.

La secrétaire générale du département de la culture, Samira Lemlizi, a souligné, à cette occasion, que la participation du Maroc à cet événement reflète l'attachement du Royaume à la francophonie et son ouverture sur le monde, conformément aux Hautes Orientations de SM le Roi Mohammed VI encourageant à renforcer la présence nationale aux rencontres et forums internationaux.

Dès son inauguration, le stand marocain a fait le plein de visiteurs, ravis de se retrouver dans cet espace chaleureux

marqué par l'hospitalité marocaine légendaire, s'embarquant dans un voyage qui commence par une exploration du patrimoine culturel matériel et immatériel national, avec notamment une visite en réalité augmentée des sites historiques marocains.

La découverte du Maroc de la diversité se prolonge avec une exposition de Beaux Livres consacrés au patrimoine culturel et civilisationnel du Maroc, ainsi qu'aux étapes marquantes de son histoire, à commencer par l'épopée de la Marche Verte jusqu'aux projets d'envergure lancés ces dernières années, sous l'impulsion du Souverain.

Les exploits sportifs des Lions de l'Atlas y sont également mis en avant, au grand plaisir des fans du ballon rond, présents notamment à l'ouverture du pavillon marocain, qui propose également une section "Jeunesse et Innova-

tion", en écho au thème de cette année du Sommet de la Francophonie : "Créer, innover et entreprendre en français".

L'expérience d'immersion culturelle proposée est rehaussée par une performance de calligraphie comme composante du patrimoine national.

Jusqu'à dimanche, le Village de la Francophonie invite à visiter les pavillons de dizaines de pays et régions francophones au sein d'une scénographie colorée, à échanger avec les représentants de chaque pays et à découvrir la richesse d'une programmation pluridisciplinaire mêlant théâtre, concerts, expériences immersives, art numérique, photographie, cinéma, performance de danse ou hip-hop, rencontres avec des personnalités inspirantes et engagées, ou encore des stand up d'humour avec les meilleurs artistes du monde francophone.

"La mémoire du ciel et de la terre"

Thème du 13^{ème} Festival international de cinéma et mémoire commune de Nador

La 13^{ème} édition du Festival international de cinéma et mémoire commune de Nador se tiendra, du 5 au 10 novembre, sous le thème "La mémoire du ciel et de la terre".

Organisée par le centre de la mémoire commune pour la démocratie et la paix, cette édition sera marquée par des tables-rondes, des projections de films, des ateliers de formation sur les métiers du cinéma, et des hommages, en plus de la remise du prix international "Mémoire pour la démocratie et la paix".

Les deux tables rondes prévues dans le cadre de cette manifestation culturelle seront placées sous les thèmes "La diplomatie parallèle à l'ère de l'intelligence artificielle : l'art et la culture à la croisée des chemins" et "La mémoire du ciel et de la terre".

Pour ce qui est des activités cinématographiques, les férus du 7^{ème} art seront au rendez-vous avec la projection de 8 films documentaires, 7 longs métrages de fiction et 14 courts métrages de fiction, représentant le Maroc et d'autres pays.

En ce qui concerne la compétition officielle des films, le jury des documentaires sera présidé par l'universitaire et écrivaine espagnole Rosa Amor del Olmo, celui des longs métrages de fiction



sera présidé par la journaliste et critique française Barbara Lorey de lacharrière, tandis que la présidence du jury des courts métrages de fiction sera confiée à Fadoua Maroub, fondatrice de l'association des rencontres méditerranéennes du cinéma et des droits de l'homme (ARMCDH). Selon les organisateurs, des films traitant de thèmes nationaux seront projetés hors compétition à l'occasion de la célébration du 50^{ème} anniversaire de la Marche verte.

Cette édition verra aussi l'organisation d'ateliers de formation au profit des jeunes sur les métiers du cinéma, qui seront encadrés par des réalisateurs, des

scénaristes et des professionnels marocains et étrangers, ainsi que la remise du prix international "Mémoire pour la démocratie et la paix" à une personnalité nationale ou internationale, qui a une empreinte patente dans le domaine de la justice climatique et lutte contre les impacts de la sécheresse et des catastrophes naturelles.

De même, des hommages seront rendus à des personnalités locales, nationales et internationales travaillant dans le domaine artistique ou celui de la défense de la justice climatique et du vivre-ensemble dans un environnement sain et équilibré.

Bouillon de culture

Moussem d'Assilah

L'ouverture de la session d'automne de la 45^{ème} édition du Moussem culturel international d'Assilah se déroulera lundi 14 octobre à 17h au lieu du dimanche 13 octobre, comme annoncé précédemment, indique la Fondation du Forum d'Assilah.

Aucun changement n'est prévu dans la programmation du Moussem et de la 38^{ème} édition de l'Université ouverte Al-Mu'tamid Ibn Abbad, précise la Fondation dans un communiqué.

Organisé sous le Haut patronage de SM le Roi Mohammed VI, cet événement réunira environ 300 personnalités des mondes de la politique, de la pensée, de la littérature, des médias et des arts plastiques.

Cette manifestation initiée en partenariat avec le ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication (département de la culture) et la commune d'Assilah, sera marquée par l'organisation de plusieurs colloques, dans le cadre de la 38^{ème} édition de l'Université ouverte Al-Mu'tamid Ibn Abbad, qui traiteront des différents développements que connaissent les pays du Sud.

Au programme de cette édition figurent des colloques traitant de plusieurs sujets d'actualité, notamment "La crise des frontières en Afrique: les parcours épiques", "Les élites arabes de la diaspora: le défi posé et le rôle possible", "Mouvements religieux et scène politique: quel sort?" et "Valeurs de la justice et des systèmes démocratiques".

La 3^{ème} édition du "MedFilm Festival au Maroc" s'invite à Tanger

La deuxième étape de la 3^{ème} édition du "MedFilm Festival au Maroc" a été lancée, mercredi soir à Tanger, avec le spectacle de danse "La Dolce Vita, de Rota à Hans Zimmer, un voyage à travers les bandes sonores des films les plus aimés".

Cette deuxième étape du festival, qui se tient du 2 au 5 octobre à Tanger, fait suite à une première étape tenue à Rabat du 25 au 29 septembre, et s'inscrit dans le cadre de la célébration de la 30^{ème} édition du "MedFilm Festival" en Italie et de sa 3^{ème} édition au Maroc, organisée par l'ambassade d'Italie au Maroc et l'Institut culturel italien de Rabat, en collaboration avec l'Association Methexis Onlus, la Fondation Hiba, le Cinéma Renaissance de Rabat, la Cinémathèque de Tanger et l'Institut supérieur des métiers de l'audiovisuel et du cinéma de Rabat.

Cette étape a ainsi été lancée par un spectacle alliant danse et musique, interprété par le Balletto di Milano, accompagné par l'Orchestre Amadeus de Trecate, sous la direction du Maestro Gianmarco Cavallaro, qui reprend les bandes originales de films cultes, recréant à travers des chorégraphies des scènes et personnages de grands opus cinématographiques.

S'exprimant à cette occasion, l'ambassadeur de l'Italie au Maroc, Armando Barucco, a indiqué que l'organisation de ce festival historique italien au Maroc reflète les partenariats culturels "très forts" créés ces dernières années avec plusieurs institutions marocaines.

Le festival, organisé sous le thème "La Méditerranée, une mer de cinéma", vient s'inscrire dans le cadre d'une saison culturelle multidimensionnelle et de plus en plus importante au Maroc, a-t-il noté, faisant savoir que cette manifestation culturelle se veut un pont entre les cultures italienne et marocaine.

M. Barucco a, par ailleurs, souligné l'importance de Tanger comme lieu d'échanges interculturels, ajoutant: "Tanger est une ville qui, depuis des décennies, inspire les artistes du monde entier. En y organisant cette deuxième étape du MedFilm Festival, nous perpétons cette tradition de créativité et de dialogue".

Dans une déclaration à la MAP, la directrice de l'Institut culturel italien de Rabat, Carmela Callea, a, pour sa part, expliqué que dans le cadre de la 3^{ème} édition du "MedFilm Festival au Maroc", le spectacle La Dolce Vita s'invite à la ville de Tanger, carrefour des civilisations, des cultures et des langues, pour rendre hom-

mage aux bandes sonores de films qui ont marqué des siècles de cinéma.

Le spectacle reflète la symbiose qui existe entre la danse, la musique et le cinéma, tous inspirés par le mouvement, a-t-elle poursuivi, notant que l'organisation de cette 3^{ème} édition du festival s'inscrit dans le cadre des missions de l'Institut culturel italien de Rabat, organisme relevant du ministère italien des Affaires étrangères, chargé de diffuser et de promouvoir la langue et la culture italiennes au Maroc.

Quant à la directrice régionale de la culture à Tanger-Tétouan-Al Hoceïma, Zhor Amhaouch, elle a noté que la tenue d'une deuxième étape de la 3^{ème} édition du "MedFilm Festival au Maroc" à Tanger vient renforcer la scène culturelle de la ville.

Elle a, dans ce sens, mis en avant le choix de la ville de Tanger, en tant que lien entre Orient et Occident et carrefour des cultures et des civilisations, relevant que la tenue de cette étape à Tanger marque une première initiative et un début de collaboration entre la Direction régionale de la culture et l'Institut culturel italien de Rabat.

Durant trois jours, le Cinéma Rif de Tanger accueillera, dans le cadre du festi-

val, une sélection de films méditerranéens, mettant en lumière des œuvres contemporaines et classiques. Les thématiques abordées incluent des sujets universels tels que l'immigration, l'identité et les frontières.

Selon les organisateurs, le film d'ouverture, "Moi, capitaine", dépeint les défis des jeunes migrants africains à la recherche d'un avenir meilleur, un choix qui s'inscrit dans la volonté du festival de traiter des enjeux humains qui touchent profondément les sociétés de la région.

Parmi les films projetés figurent également des courts métrages comme "The key" et "La Voix des autres", qui viendront enrichir la programmation en offrant un regard intime sur les thématiques de la migration et de la diversité culturelle. Ces œuvres, à travers des récits profondément humains, témoignent des réalités vécues au sein du bassin méditerranéen, renforçant ainsi le dialogue sur les questions d'identité et de coexistence.

Le documentaire "Frontières sans fin", prévu le 5 octobre, abordera la complexité des frontières géographiques et humaines, ont noté les organisateurs, faisant savoir que la clôture du festival se tiendra également au Cinéma Rif, lieu emblématique de Tanger.

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE LA SANTÉ ET DE LA
PROTECTION SOCIALE
DRS SOUSS-MASSA
DELEGATION
PROVINCIALE
DE TATA
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
SIMPLIFIÉ
SUR OFFRES DES PRIX N°
15/2024/DMS/PS/TATA
(Séance Publique -
Lot unique)

Le mardi 15 Octobre 2024 à 10h00 il sera procédé à la salle de réunion de la Délégation Provinciale du ministère de la Santé et la Protection Sociale à la province de TATA, sise à

Avenue Mohamed V Tata, à l'ouverture des plis relatifs à l'Appel d'Offres ouvert simplifié sur offres de prix concernant : - ACHAT ET POSE DES PROTHÈSES AUDITIVES DESTINÉES AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP AUDITIF RELEVANT DE LA DELEGATION PROVINCIALE DE LA SANTÉ ET LA PROTECTION SOCIALE DE TATA.-
• Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marches-publics.gov.ma.
□ L'estimation des coûts des prestations établis par

le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 120 000,00 Dirhams (cent vingt mille dirhams)
□ Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 2 000,00 dirhams (deux mille dirhams)
• La documentation technique est mise dans un pli distinct déposée au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plis au bureau du service des marchés à la délégation provinciale de la santé et de la protection sociale à Avenue Mohamed V Tata ou remise, séance tenante, au président de la commission d'ouverture des plis.

• Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2-22-431 relatif aux Marchés Publics.
• Les concurrents doivent transmettre leurs dossiers par voie électronique au maître d'ouvrage dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

• Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 07 du règlement de consultation.
N° 6873/PA

DECLARATION DE PERTE

Je soussigné Monsieur NAJI EL IDRISSE titulaire de la Carte d'Identité Nationale N° PM804253 déclare avoir perdu dans les circonstances indéterminées le Duplicata du Titre Foncier N° 9030/40 de la propriété nommée «Laymoun 742» située à Berkane.
N° 6874/PA



ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE MEDIOUNA
COMMUNE DE TIT MELLIL
Division d'urbanisme ,affaires techniques et marchés publics
SERVICE TECHNIQUE, ETUDE et MARCHÉS PUBLICS.
BUREAU DES MARCHÉS PUBLICS



AVIS MODIFICATIF

Le président de la commune de Tit Mellil, porte à la connaissance des concurrents que le dossier d'appel d'offres ouvert national sur offres de prix N° 10/2024 pour objet ACHAT DE MATERIEL TECHNIQUE A LA COMMUNE DE TIT MELLIL paru au journal libération du 30/09/2024 est modifié au niveau du descriptif technique et au bordereau des prix par conséquent L'estimation des coûts des prestations, Le cautionnement provisoire et la date d'ouverture des plis seront modifiés comme suit :

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : (264 800,00) TROIS CENT SOIXANTE QUATRE MILLE HUIT CENT DHS TTC

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : (7 296,00) SEPT MILLE DEUX CENT QUATRE VINGT SEIZE DHS 00 centimes

La date d'ouverture des plis aura lieu : le 17/10/2024 à 11h00

Le reste sans changement

N° 6872/PA



**Avis de concours de recrutement
d'un Maître de conférences, spécialité : Langue Anglaise
Date du concours : 28/10/2024**

L'Université Hassan II de Casablanca organise un concours pour le recrutement d'un Maître de conférences spécialité : Langue Anglaise, au profit l'École Normale Supérieure Casablanca.

Ce concours est ouvert : aux candidats titulaires d'un Doctorat ou d'un Doctorat d'Etat ou d'un diplôme reconnu équivalent, dans la spécialité demandée.

Procédure de candidature : Les candidatures se feront obligatoirement et exclusivement en ligne via le portail : recrutement.ensap.gov.ma

Début de candidature : Avant le 20/10/2024.

Le concours comporte deux épreuves :

- Une épreuve concernant les titres et travaux des candidats ;
- Une épreuve d'exposé-entretien avec le jury sur l'ensemble de ses travaux scientifiques et pédagogiques.

Convocation des candidats : la liste des candidats admis à passer les entretiens oraux sera publiée sur les portails recrutement.ensap.gov.ma et www.emploi-public.ma. La publication de ladite liste tient lieu de convocation.

Dépôt des dossiers de candidature : Les candidats admis à passer les entretiens oraux sont appelés à déposer obligatoirement leurs dossiers de candidature pendant l'horaire administratif (horaire continu) et ce avant l'entretien oral, sous peine d'exclusion. Le dépôt s'effectue au service des Affaires administratives de l'École Normale Supérieure sise Bd Abdellah Ibrahim (Ex Km 5, route El Jadida près du rond-point Arbane) Casablanca.

Le dossier de candidature est constitué de :

- Une demande adressée au Directeur de l'ENS-Casablanca, portant nom complet, adresse de correspondance, adresse email et le numéro de téléphone du candidat;
- Pour les candidats fonctionnaires, l'autorisation à participer au concours, délivrée par leur administration,
- Une (01) copie de la Carte Nationale d'identité ;
- Un (02) exemplaire du curriculum vitae ;
- Un (02) exemplaire des diplômes ;
- Un (02) exemplaire de la thèse de doctorat ;
- Un (01) exemplaire de l'ensemble des travaux de recherche personnels, ou en collaboration (Articles, Ouvrages, Etudes, Monographies...);
- Une (01) copie de l'arrêté d'équivalence, le cas échéant, pour les diplômés étrangers délivré par le Ministère chargé de l'Enseignement Supérieur.

Proclamation des résultats du concours :

Sur les portails recrutement.ensap.gov.ma et www.emploi-public.ma



N° 117/PC

Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation Nationale, de préscolaire et des Sports
Académie Régionale d'Éducation et de Formation Marrakech Safi
Direction Provinciale d'El Kelaa des Sraghna
Service des affaires administratives et financières

Avis rectificatif de l'appel d'offres ouvert n° : 34/KS/2024

En application de l'article 22 du décret n° 2.22.431 du 15 chaabane1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Le Directeur Provincial du MENPS à El Kelaa des Sraghna AREF Marrakech-Safi, porte à l'avis du public que l'appel d'offres ouvert N° 34/KS/2024 ayant pour objet Prestation de restauration au profit des cantines scolaires des lycées collégiaux et qualifiants relevant de la direction provinciale d'El Kelaa des Sraghna en deux lots, publié dans le journal :Libération n° 10320 du 25/09/2024 a été modifié comme suit :

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

- Lot n° 01 : 3 342 240,00 (Trois millions trois cent quarante-deux mille deux cent quarante dirhams)

- Lot n° 02 : 3 585 120,00 (Trois millions cinq cent quatre-vingt-cinq mille cent vingt dirhams)

Le cautionnement provisoire est fixé comme suit :

Lot n°01 : 60 000,00 (Sixante mille dirhams)

Lot n°02 : 60 000,00 (Sixante mille dirhams)

Le reste sans changement

N° 6870/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation Nationale, de préscolaire et des Sports
Académie Régionale d'Éducation et de Formation Marrakech Safi
Direction Provinciale d'El Kelaa des Sraghna
Service des affaires administratives et financières

Avis rectificatif de l'appel d'offres ouvert n° : 35/KS/2024

En application de l'article 22 du décret n° 2.22.431 du 15 chaabane1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Le Directeur Provincial du MENPS à El Kelaa des Sraghna AREF Marrakech-Safi, porte à l'avis du public que l'appel d'offres ouvert N° 35/KS/2024 ayant pour objet Prestation de restauration au profit des internats des lycées collégiaux et qualifiants relevant de la direction provinciale d'El Kelaa des Sraghna en lot unique, publié dans le journal :Libération n° 10320 du 25/09/2024 a été modifié comme suit :

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

7 225 614,00 dhs (Sept Millions deux cent vingt-cinq mille six cent quatorze dirhams)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :

120 000,00 dhs(Cent Vingt mille dirhams)

Le reste sans changement

N° 6871/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE MIDELT
SECRETARIAT GENERAL
D.B.M
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT SIMPLIFIÉ N°
19/ BG /2024

Le 16/10/2024 à 10H30 IL sera procédé dans les bureaux du service des marchés au secrétariat général de la province de midelt à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres de prix, pour : ACHAT, INSTALLATION ET CONFIGURATION DES EQUIPEMENTS RESEAU INFORMATIQUE POUR LE SECRETARIAT GENERAL DE LA PROVINCE DE MIDELT.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma. L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : NEUF CENT SOIXANTE DOUZE MILLE DIRHAMS (972 000,00 DIRHAMS), T.T.C. Le Cautionnement provisoire est fixé à la somme de : DIX NEUF MILLE DIRHAMS (19 000,00 DHMS).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics. Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma. Les prospectus exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés dans le bureau des marchés au siège de la province de Mi-

delt au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plis. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°06 du règlement de consultation. N° 6851/PA

Royaume du Maroc
Ministère de la Santé
Et de la Protection sociale
Délégation Provinciale
Centre Hospitalier
Provincial
Tan-Tan
Avis d'Appel d'Offres
Ouvert Simplifié
National
N°03/2024

Le 04/11/2024 à 11heures, il sera procédé, dans la salle de réunion du Centre Hospitalier Provincial Tan-Tan, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié national ayant pour objet. La maintenance préventive et corrective du scanner Marque PHILIPS/ ACCESS CT et ses accessoires, y compris le changement de toutes les pièces de rechange, installés au niveau de l'hôpital Hassan II de Tan-Tan.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du Portail Marocain des Marchés Publics: www.marchespublics.gov.ma.

• L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de: Six Cent mille Dirhams toutes taxes comprises (600.000,00Dhs TTC).
• Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Dix mille dirhams (10.000,00 Dhms).
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32, 34 et 135 du décret n°2-22-431 relatif aux marchés publics. Les concurrents doivent dé-

poser obligatoirement leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma. La documentation technique, prospectus et notices doivent être déposés au bureau de sous ordonnancement du centre hospitalier Provincial Tan-Tan, au plus tard Le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plis contre délivrance par le maître d'ouvrage d'un accusé de réception ou remis, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du Règlement de consultation. N° 6852/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'EL KELAA
DES SRAGHNA
COMMUNE TAOUZINT
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT NATIONAL
N°02/2024

Le 05 novembre 2024 à 11h du Matin, il sera procédé dans la salle de réunion de la commune TAOUZINT, à l'ouverture des plis relatifs à l'Appel d'offres sur offre de prix pour le marché suivant : OBJET : FORAGE D'UN PUITS AU DOUAR LALA HAJJA A LA COMMUNE TAOUZINT, PROVINCE ELKELAA DES SRAGHNA.

Les dossiers d'appel d'offres doivent être retirés et téléchargés à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.
- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 7 500,00Dhs
- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixé à

la somme de 395 400,00 Dhs TTC. Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics. Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma, sous réserve de l'application des dispositions de l'arrêté pris pour l'appli-

cation de l'article 135 du décret n°2-22-431 du 8 mars 2023 relatif aux marchés publics. Les pièces à fournir sont celles prévues à l'article 5 du règlement de la consultation N° 6853/PA

tion de l'article 135 du décret n°2-22-431 du 8 mars 2023 relatif aux marchés publics. Les pièces à fournir sont celles prévues à l'article 5 du règlement de la consultation N° 6853/PA



Avis rectificatif de

L'Avis d'appel d'offres ouvert national sur offres des prix
N° 25/ 2024

Dans le cadre de l'appel d'offres ouvert n° 25/2024, relative à l'Assistance technique à la mise en conformité avec la directive nationale de la sécurité des systèmes d'information (DNSSI) et la loi 05-20 au profit du ministère de la jeunesse, de la culture et de la communication - département de la jeunesse - en lot unique- Publie au journal libération n 10325 du 01 Octobre 2024 et au portail des marchés publics(marchespublics.gov.ma) que :

Au lieu de :
Le 11 Novembre 2024 à 10 H 30 mn, il sera procédé dans la salle de réunion principale du Département de la Jeunesse, sis 51 Avenue Ibn Sina Agdal Rabat à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix, n°25/ 2024 ayant pour objet : l'Assistance technique à la mise en conformité avec la directive nationale de la sécurité des systèmes d'information (DNSSI) et la loi 05-20 au profit du ministère de la jeunesse, de la culture et de la communication - département de la jeunesse - en lot unique-

Lire :
Le 11 Novembre 2024 à 10 H 30 mn, il sera procédé dans la salle de réunion principale du Département de la Jeunesse, sis 51 Avenue Ibn Sina Agdal Rabat à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres de prix, n°25/ 2024 ayant pour objet : l'Assistance technique à la mise en conformité avec la directive nationale de la sécurité des systèmes d'information (DNSSI) et la loi 05-20 au profit du ministère de la jeunesse, de la culture et de la communication - département de la jeunesse - en lot unique-

Le reste sans changement. N° 6850/PA



Société de développement local
CASABLANCA BAÏA S.A.s
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

N° d'appel d'offres	Objet De l'appel d'offres	Date et heure d'ouverture des plis	Cautionnement provisoire En dirhams	Estimation
N°02/08/2024	Aménagement de l'étang EL OULFA -Casablanca -	Le 07/11/2024 à 11 heures	1 200 000,00DH	55 442 713,20 DH

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré gratuitement au bureau d'ordre de la société CASABLANCA BAÏA S.A à l'adresse indiquée ci-dessous ou téléchargé au niveau du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma;

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes au règlement de la consultation. Les soumissionnaires peuvent :
- Faire parvenir leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception ;
- Ou les déposer contre récépissé au bureau d'ordre de la société CASABLANCA BAÏA S.A ci-dessous indiqué ;
- Ou les remettre au Président de la commission d'ouverture des plis au début de la séance et avant l'ouverture des plis sous un pli fermé et cacheté à l'attention de :

Monsieur le Directeur Général de CASABLANCA BAÏA S.A
14, Avenue Mers Sultan – 4ème étage, N°19 – (20 130) Casablanca
Une visite des lieux sera organisée aux sites des projets le 16/10/2024 à 30 Heures. Le Rendez-Vous est fixé au niveau de l'étang El Oulfa, Arrondissement Hay Hassani, Casablanca

Aucun pli déposé après la date et heure fixées pour l'ouverture des plis ne sera accepté.

Pour toutes informations supplémentaires veuillez contacter
La société CASABLANCA BAÏA S.A
14, Avenue Mers Sultan – 4ème étage, N°19 – (20 130) Casablanca
Tel : +212 5 22 36 87 74 / Fax : +212 5 22 36 87 73
casabai@casabai.ma



Dossier Annonces au capital de 41 000 000 DH - CNRS n° 763074 - IF 116666 - RC 16000 - N° de TVA 141797
14, Avenue Mers Sultan - 4ème étage - 20 130 Casablanca - Maroc - Tel : +212 5 22 36 87 74 - +212 5 22 36 87 73
casabai@casabai.ma

N° Vert 0800 004 545 Cas Baïa Cas Baïa Cas Baïa

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'EL JADIDA
SECRETARIAT GENERAL
D.A.A./S.B.M
AVIS DE REPORT
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT INTERNATIONAL N°46/2024/BG
Le gouverneur de la province d'El Jadida annonce au public que la séance d'ouverture des plis concernant l'avis d'appel d'offres ouvert international N°46/2024/INDH, relatif à : Fourniture et pose des commutateurs réseaux au niveau du siège de la province El Jadida est reporté à la date du 25 octobre 2024 à 10 H au lieu du 24 octobre 2024 à 10h.
le reste sans changement. N° 6848/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Province d'Essaouira
Conseil de la Province d'Essaouira
AVIS RECTIFICATIF RELATIF A L'APPEL D'OFFRES OUVERT N°33/2024/BP
Il est porté à la connaissance du public que l'appel d'offres ouvert sur offres de prix n°33/2024/BP, relatif aux TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN SIEGE DU GROUPEMENT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (BUREAU COMMUNAL D'HYGIENE) - AL ARAAR- COMMUNE AL BANCHANE PROVINCE D'ESSAOUIRA.
A été rectifié comme suit :
1- Avancer la date d'ouverture des plis du 28/11/2024 à 11h00 au 28/10/2024 à 11h00.
Le reste des conditions de la concurrence n'a pas subi de changement. N° 6849/PA

PUBLICATION
 Commission des Parts Sociales
 DevCode SARLAU
 AU CAPITAL
 DE 100.000,00 DHS
 SIEGE SOCIAL: 10, RUE
 LIBERTE ETAGE 3 APPT
 N°5, CASABLANCA
 RC CASABLANCA :
 484189

Suite au PV du 02/09/2024,
 et acte de cession du 15
 08/2024, Mme DABOUA
 FATIMA, de nationalité ma-
 rocaine, née le 18/02/1990
 à EL AJOUN SIDI MEL-
 LOUK TAOURIRE, Demeu-
 rant à LOT AL OMRANE
 TRANCHE 3 NR 1061 ETG
 1 LAHRAQUIENE, CASA-
 BLANCA, titulaire du CIN
 N°M499627, a cédé 500
 parts sociale à Mlle EL
 MEKSAOUI FATIMA, de nationalité marocaine, née le 19/11/1980 à Casablanca
 Anf, Demeurant à HAY
 SALAMA 3 GR 4 BLOC E
 NR 19 Casablanca, titulaire
 du CIN n°BH1190375.
 Démission de Mme DA-
 BOUA FATIMA de la gé-
 rance de la société.
 L'assemblée générale a
 maintenu Mlle EL MEK-
 SAOUI FATIMA gérante
 unique de la société pour

une durée illimitée.
 Dépôt légal n°36936 le
 01/10/2024 au TC CASA-
 BLANCA. N° 6856/PA

Royaume du Maroc
 Ministère de l'Enseignement
 Supérieur, de la Recherche
 Scientifique
 et de l'Innovation
 Université Hassan II
 de Casablanca,
 La Présidence
 Avis d'appel d'offres
 ouvert national simplifié
 N°511UHC/2024
 (Séance publique)
 Le 16/10/2024 à 12H30min,
 il sera procédé dans la salle
 de réunion du siège de la
 Présidence de l'Université
 Hassan II (site Casablanca,
 sis à 19, rue Tarik Ibnou
 Ziad, BP: 9167, Mers Sultan,
 Casablanca) à l'ouverture
 des plis relatifs à l'appel
 d'offres ouvert sur offre de
 prix relatif à :
 Achat de matériel pédagogique
 pour la Faculté des
 Sciences Ben M'Sick Casa-
 blanca
 en lot unique
 Le retrait du dossier d'appel
 d'offres s'effectue par voie
 électronique via le Portail

Marocain des Marchés Pu-
 blics: www.marchespu-
 blics.gov.ma
 • Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :12 000,00 DHS TTC (douze Mille Dirhams TTC)
 • L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 861.926,40 DHS TTC (Huit Cent Soixante Et Un Mille Neuf Cent Vingt Six Dirhams Et Quarante Centimes).
 Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des offres électroniques des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles -303 34 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) fixant les conditions et les formes de passation des marchés publics
 Les concurrents doivent déposer leurs plis par voie électronique conformément aux dispositions de l'arrêté de la ministre de l'Économie et des finances n° 1982-21 du 9 joumada I 1443 (14 décembre 2021) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés pu-

blics et des garanties pécu-
 niaires.
 Les concurrents peuvent
 déposer la documentation
 technique soit :
 • au bureau de service fi-
 nancier de la faculté des
 sciences ben msik sis à Bd
 Commandant Driss Al

Harti, Casablanca 20670,
 contre délivrance d'un ac-
 cusé de réception, au plus
 tard le jour ouvrable précé-
 dant la date d'ouverture
 des plis fixée dans l'avis
 d'appel d'offres ;
 • La remettre, séance te-
 nante, au président de la

commission d'appel d'of-
 fres ;
 Les pièces justificatives à
 fournir par les concurrents
 sont ceux listés à l'article 6
 du règlement de la consul-
 tation relatif au présent
 appel d'offres. N° 6856/PA

ÉLAN POUR LES TERRAINS COMMUNAUX DE LA COMMUNE DE ZEMAMRA

Le 07.20.2024, le conseil municipal de la commune de Zemamra a approuvé le plan d'aménagement de lalla yetto (Plan N° 07.03.491.04/2022) et du règlement y afférent.

Pendant un délai d'un mois à compter du 07/10/2024 au 07/11/2024, le dossier ainsi qu'un registre à recevoir les observations des intéressés seront mis à la disposition du public au siège de la commune durant les heures du travail administratif.

En conséquence, il est demandé aux citoyens de la commune de Zemamra de déposer leurs observations et suggestions au siège de la commune de Zemamra, au 15, rue Tarik Ibnou Ziad, Mers Sultan, Casablanca, du 07/10/2024 au 07/11/2024, de 08h00 à 16h00, afin que celles-ci soient prises en compte dans le processus de mise à jour du plan d'aménagement et du règlement y afférent.

Le présent avis est publié en vertu de l'article 107 de la loi n° 17-99 relative aux communes et des articles 107 et 108 de la loi n° 17-99 relative aux communes.

Le présent avis est publié en vertu de l'article 107 de la loi n° 17-99 relative aux communes et des articles 107 et 108 de la loi n° 17-99 relative aux communes.

Le présent avis est publié en vertu de l'article 107 de la loi n° 17-99 relative aux communes et des articles 107 et 108 de la loi n° 17-99 relative aux communes.

Le présent avis est publié en vertu de l'article 107 de la loi n° 17-99 relative aux communes et des articles 107 et 108 de la loi n° 17-99 relative aux communes.

Le présent avis est publié en vertu de l'article 107 de la loi n° 17-99 relative aux communes et des articles 107 et 108 de la loi n° 17-99 relative aux communes.

Le présent avis est publié en vertu de l'article 107 de la loi n° 17-99 relative aux communes et des articles 107 et 108 de la loi n° 17-99 relative aux communes.

Le présent avis est publié en vertu de l'article 107 de la loi n° 17-99 relative aux communes et des articles 107 et 108 de la loi n° 17-99 relative aux communes.

Le présent avis est publié en vertu de l'article 107 de la loi n° 17-99 relative aux communes et des articles 107 et 108 de la loi n° 17-99 relative aux communes.

Le présent avis est publié en vertu de l'article 107 de la loi n° 17-99 relative aux communes et des articles 107 et 108 de la loi n° 17-99 relative aux communes.

Le présent avis est publié en vertu de l'article 107 de la loi n° 17-99 relative aux communes et des articles 107 et 108 de la loi n° 17-99 relative aux communes.

Le présent avis est publié en vertu de l'article 107 de la loi n° 17-99 relative aux communes et des articles 107 et 108 de la loi n° 17-99 relative aux communes.

Le présent avis est publié en vertu de l'article 107 de la loi n° 17-99 relative aux communes et des articles 107 et 108 de la loi n° 17-99 relative aux communes.

Le présent avis est publié en vertu de l'article 107 de la loi n° 17-99 relative aux communes et des articles 107 et 108 de la loi n° 17-99 relative aux communes.

Le présent avis est publié en vertu de l'article 107 de la loi n° 17-99 relative aux communes et des articles 107 et 108 de la loi n° 17-99 relative aux communes.

Le présent avis est publié en vertu de l'article 107 de la loi n° 17-99 relative aux communes et des articles 107 et 108 de la loi n° 17-99 relative aux communes.

Le présent avis est publié en vertu de l'article 107 de la loi n° 17-99 relative aux communes et des articles 107 et 108 de la loi n° 17-99 relative aux communes.

Le présent avis est publié en vertu de l'article 107 de la loi n° 17-99 relative aux communes et des articles 107 et 108 de la loi n° 17-99 relative aux communes.

Le présent avis est publié en vertu de l'article 107 de la loi n° 17-99 relative aux communes et des articles 107 et 108 de la loi n° 17-99 relative aux communes.

Le présent avis est publié en vertu de l'article 107 de la loi n° 17-99 relative aux communes et des articles 107 et 108 de la loi n° 17-99 relative aux communes.

Le présent avis est publié en vertu de l'article 107 de la loi n° 17-99 relative aux communes et des articles 107 et 108 de la loi n° 17-99 relative aux communes.

Le présent avis est publié en vertu de l'article 107 de la loi n° 17-99 relative aux communes et des articles 107 et 108 de la loi n° 17-99 relative aux communes.

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'INTERIEUR
REGION DE RABAT - SALE - KENITRA
PROVINCE DE SIDI SLIMANE
CERCLE DE KECIBIA
COMMUNE TERRITORIALE DE KECIBIA

AVIS D'INSERTION

Le public est informé de dépôt au siège de la commune territoriale de kecebila d'un projet de plan d'aménagement de lalla yetto (Plan N° 07.03.491.04/2022) et du règlement y afférent.

Pendant un délai d'un mois à compter du 07/10/2024 au 07/11/2024, le dossier ainsi qu'un registre à recevoir les observations des intéressés seront mis à la disposition du public au siège de la commune durant les heures du travail administratif.

N° 6854/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE SAHARA
COMMUNE DE ZEMAMRA
DIRECTION DES SERVICES
BUREAU DES MARCHES

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°: 12/2024/CZ

Le Lundi 28/10/2024 à 10H00, il sera procédé, au siège de la commune de Zemamra, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres n° : 12/2024/CZ ayant pour objet :

Affermage des locaux du souk hebdomadaire de la commune de Zemamra au titre de l'année 2025-2026. réparti comme suit:

LOT 1 : (Marché à bestiaux, Marché de légumes, Divers emplacements ainsi que les boutiques et les étales de boucheries, Fondouk et parc automobiles et vélos) affermage pour deux ans (02) du 01/01/2025 au 31/12/2026.
 LOT 2 : Abattoir communal. Affermage pour une année (01) du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du service des marchés de la commune de Zemamra, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire et l'estimation du maître d'ouvrage sont fixés comme suit:

N° du lot	Dépendances du Souk	Caution provisoire est fixée à:	Estimation du maître d'ouvrage est fixée à:
Lot 1	Marché à bestiaux	1.575.600,00 un million cinq cent soixante-quinze mille six cent DHS, 00 CTS	1.771.600,00 Un million sept cent soixante et onze mille six cents DHS, 00 CTS
	Marché de légumes	1.688.400,00 Un million six cent quatre-vingt-huit mille quatre cents DHS, 00 CTS	1.889.600,00 Un million huit cent quatre-vingt-neuf mille six cents DHS, 00 CTS
	Divers emplacements ainsi que les boutiques et les étales de boucheries	856.800,00 Huit cent cinquante-six mille huit cents DHS, 00 CTS	919.200,00 Neuf cent dix-neuf mille deux cents DHS, 00 CTS
	Fondouk et parc automobiles et vélos	367.200,00 Trois cent soixante-sept mille deux cents DHS, 00 CTS	402.000,00 Quatre cent deux mille DHS, 00 CTS
Lot 2	Abattoir communal	144.333,33 Cent quarante-quatre mille trois cent trente-trois DHS, 33 CTS	156.543,33 Cent cinquante-six mille cinq cent quarante-trois DHS, 33 CTS

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32, 34 et 135 du décret n° 2-22-431 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la commune de Zemamra;
- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 85 du règlement de consultation.

N° 6857/PA

السلكة المغربية
وزارة الداخلية
صالة إقليم تارون
جماعة بني زوين
مصلحة الموائد الشربة

قرار رقم: 50/ يقضي بتنظيم امتحان الكفاءة المهنية برسم سنة: 2024 لولوج درجة مساعد تقني من الدرجة الأولى

إن رئيس مجلس جماعة بني زوين

* يقضي الظهير الشريف رقم 58.008/1 بتاريخ 4 شعبان 1377 الموافق لـ 24 فبراير 1958 بمثابة نظام العام الوظيفة العمومية، حسب ما وقع تغييره وتتميمه؛

* ويقضي القانون التنظيمي رقم: 113.14 المتعلق بجماعات الصغار بتفويض الظهير الشريف رقم 85.85/1 الصادر في 20 رمضان 1436 الموافق 7 يوليوز 2015

* وبناء على الرسوم رقم 77.738/2 المؤرخ بتاريخ 13 نون 1997 موافق 27 نونبر 1977 بمثابة نظام الأساسي لموظفي الجماعات كما تم تغييره وتتميمه؛

* وبناء على الرسوم الشكلى رقم 67-401 بتاريخ 13 ربيع الأول 1387 (22 يوليوز 1967) بمن نظام عام المباريات والامتحانات الخاصة بولوج لسلك ودرجات ومناصب الأثرات العمومية

* وبناء على الرسوم رقم 04.403/02 الصادر في 29 نون 1926 الموافق 02 نونبر 2005 بتفويض شروط ترفي موافق التولية في تفرجة أو الإقتر حسب ما وقع تغييره وتتميمه؛

* وبناء على الرسوم رقم 05.1367/2 الصادر في 29 نون 1426 الموافق 02 نونبر 2005 بتفويض شروط وتطبيق وتقييم موظفي الأثرات العمومية؛

* وبناء على الرسوم رقم: 280.492/ الصادر في 20 ذي القعدة 1431 الموافق 29 أكتوبر 2010 بشأن نظام الأساسي الخاص بمهنة الصناعيين التقنيين المشتركين من فترات حسب ما وقع تغييره وتتميمه.

* وبناء على قرار الوزير الداخلية والجماعات الترابية والانتقال الترفي وصلاح الأثر رقم 1403/1 الصادر في 23 نون 1443 (24 ماي 2022) بتفويض شروط وإجراءات ودرجات امتحان الكفاءة المهنية لولوج درجة مساعد تقني من الدرجة الأولى.

بمجرد ما يلي

المادة الأولى: ينظم يوم الثلاثاء 17 جتنور 2024 على الساعة العاشرة صباحا بمقر الجماعة الترابية بني زوين امتحان الكفاءة المهنية برسم سنة 2024 لولوج درجة مساعد تقني من الدرجة الأولى، وتحدد عدد المناصب المستمن بشأنها في الملصق واعد.

المادة الثانية: يشارك في الامتحان المساعدون التقنيون من الدرجة الثانية المتدربون للأسلاك الإدارية بالجماعة الذين قضوا **5 سنوات** على الأقل من الخدمة الفعلية بهذه السلكة في الدرجة أو الإقتر في تاريخ أول اختبار من اختبارات الكفاءة المهنية، ويجب أن تحمل طلبات الترشيح لمكتب تدبير شؤون الموظفين في أجل أقصاه: 25 نونبر 2024. وهو آخر أجل تقبول الترشيحات.

N° 6856/PA

Agence Nationale des Eaux et Forêts
Direction Régionale de Sous Massa
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
NATIONAL

N° 47/2024 DRANEF-SM
Le 29/10/2024 à 09 h 30 min, il sera procédé au siège de la Direction Régionale de l'Agence Nationale des Eaux et Forêts de Sous Massa (Quartier Administratif, Agadir), à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres de prix N° 47/2024 DRANEF-SM du 29/10/2024 pour l'exécution des travaux de régénération au profit de la Direction Régionale de l'Agence Nationale des Eaux et Forêts de Sous-Massa sur une superficie totale de 1437 ha, répartis en douze (12) lots :

• Lot n°01 : Exécution des travaux de régénération d'arganier sur une superficie de 113 ha au périmètre -Iguil Larbaal-2-, Commune territoriale de Rasmasa, Province de Tiznit;

• Lot n°02 : Exécution des travaux de régénération d'arganier sur une superficie de 260 ha au périmètre -Ighir-, Commune territoriale de Reggada, Province de Tiznit;

• Lot n°03 : Exécution des travaux de régénération d'arganier sur une superficie de 130 ha au périmètre -Taddart 03-, Commune territoriale d'Ouzouza, Province de Taroudant;

• Lot n°04 : Exécution des travaux de régénération d'arganier sur une superficie de 70 ha au périmètre -Tastift-, Commune territoriale d'Assaki, Province de Taroudant;

• Lot n°05 : Exécution des travaux de régénération d'arganier sur une superficie de 100 ha au périmètre -Amkadou-, Commune territoriale d'Argana, Province de Taroudant;

• Lot n°06 : Exécution des travaux de régénération d'arganier sur une superficie de 158ha aux périmètres - Ida Oussouar 1 -, -Ida Oussouar 2- et -Ida Oussouar 3-, Commune Territoriale de Tiqqi, Préfecture Agadir Ida Outanane;

• Lot n°07 : Exécution des travaux de régénération d'arganier sur une superficie de 107ha au périmètre - barrage Tamri - Commune Territoriale de Imouane, Préfecture Agadir Ida Outanane;

• Lot n°08 : Exécution des travaux de régénération d'arganier sur une superficie de 96ha au périmètre -Agafay 1 -, Commune territoriale d'Amkroud, Préfecture Agadir Ida Outanane;

• Lot n°09 : Exécution des travaux de régénération d'arganier sur une superficie de 60ha au périmètre -Agafay 4-, Commune territoriale d'Amkroud, Préfecture Agadir Ida Outanane;

• Lot n°10 : Exécution des travaux de régénération d'arganier sur une superficie de 40ha au périmètre - Tagadit -, Commune Territoriale de Draga, Préfecture Agadir Ida Outanane;

• Lot n°11 : Exécution des

travaux de régénération d'arganier sur une superficie de 150 ha au périmètre -Ait Laati -, Commune territoriale de -Imi Mqourne - Province de Chouka Ait Baha;

• Lot n°12 : Exécution des travaux de régénération d'arganier sur une superficie de 150 ha au périmètre - Boualamene 2-, Commune territoriale de -Imi Mqourne - Province de Chouka Ait Baha; Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations est fixée comme suit :

-Lot n° 01 : Trois millions deux cent quarante-huit mille huit cent quatre-vingt Dirhams (3.248.880,00 DH) TTC;

-Lot n° 02 : Un million deux cent quatre-vingt-cinq mille quatre cent quarante Dirhams (1.285.440,00 DH) TTC;

-Lot n° 03 : Trois millions sept cent quarante-deux mille cinq cent soixante Dirhams (3.742.560,00 DH) TTC;

-Lot n° 04 : Deux millions trente-deux mille trois cent quatre-vingt-six Dirhams (2.032.386,00 DH) TTC;

-Lot n° 05 : Deux millions huit cent quarante mille quatre cent Dirhams (2.840.400,00 DH) TTC;

-Lot n° 06 : Quatre millions cinq cent quarante-six mille deux cent soixante Dirhams (4.546.260,00DH) TTC;

-Lot n° 07 : Trois millions trente mille deux cent quarante Dirhams (3.030.240,00 DH) TTC;

-Lot n° 08 : Deux millions huit cent cinquante-sept mille trois cent vingt Dirhams (2.857.320,00 DH) TTC;

-Lot n° 09 : Un million trente-quatre mille quatre cent Dirhams (1.034.400,00DH) TTC;

-Lot n°10 : Un million deux cent quatre-vingt-quatorze mille neuf cent vingt Dirhams (1.294.920,00 DH) TTC;

-Lot n°11 : Deux millions cinq cent cinquante-six mille Dirhams (2.556.000,00 DH) TTC;

-Lot n°12 : Deux millions cinq cent trente mille huit cent Dirhams (2.530.800,00 DH) TTC;

Les montants des cautionnements provisoires sont fixés comme suit :

-Lot n° 01 : Cinquante mille dirhams (50.000,00 Dhs);

-Lot n° 02 : Vingt mille dirhams (20.000,00 Dhs);

-Lot n°03 : Cinquante-Cinq mille dirhams (55.000,00 Dhs);

-Lot n°04 : Trente mille dirhams (30.000,00 Dhs);

-Lot n°05 : Quarante-cinq mille dirhams (45.000,00 Dhs);

-Lot n°06 : Soixante-dix mille dirhams (70.000,00 Dhs);

-Lot n°07 : Quarante-cinq mille dirhams (45.000,00 Dhs);

-Lot n°08 : Quarante-cinq mille dirhams (45.000,00 Dhs);

-Lot n°09 : Quinze mille dirhams (15.000,00 Dhs);

-Lot n°10 : Vingt mille di-

rhams (20.000,00 Dhs);

-Lot n°11 : Trente-cinq mille dirhams (35.000,00 Dhs);

-Lot n°12 : Trente-cinq mille dirhams (35.000,00 Dhs);

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics. Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique au maître d'ouvrage dans le portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.

N° 6860/PA

Agence Nationale des Eaux et Forêts
Direction Régionale de Sous Massa
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
NATIONAL

N° 48/2024 DRANEF-SM
Le 29/10/2024 à 11h30min, il sera procédé au siège de la Direction Régionale de l'Agence Nationale des Eaux et Forêts de Sous Massa (Quartier Administratif, Agadir), à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres de prix N° 48/2024 DRANEF-SM du 29/10/2024 à 11h30min pour l'exécution des travaux de régénération au profit de la Direction Régionale de l'Agence Nationale des Eaux et Forêts de Sous Massa sur une superficie totale de 1095 ha, répartis en dix (09) lots :

• Lot n°01 : Exécution des travaux de régénération d'arganier sur une superficie de 100 ha au périmètre - Lagroune-, Commune territoriale d'Argana, Province de Taroudant;

• Lot n°02 : Exécution des travaux de régénération d'arganier sur une superficie de 85 ha au périmètre - Ait Moussi 04-, Commune territoriale d'Argana, Province de Taroudant;

• Lot n°03 : Exécution des travaux de régénération d'arganier sur une superficie de 100 ha au périmètre - Ighiri 02-, Commune territoriale d'Idaougmad, Province de Taroudant;

• Lot n°04 : Exécution des travaux de régénération d'arganier sur une superficie de 173 ha au périmètre - Bouria 1-, Commune territoriale de Dit, Province de Taroudant;

• Lot n°05 : Exécution des travaux de régénération d'arganier sur une superficie de 187 ha au périmètre - Bouria 2-, Commune territoriale de Dit, Province de Taroudant;

• Lot n°06 : Exécution des travaux de régénération d'arganier sur une superficie de 100 ha au périmètre - Bewiga 02-, Commune territoriale de Tiout, Province de Taroudant;

• Lot n°07 : Exécution des travaux de régénération d'arganier sur une superficie de 100 ha au périmètre - Bewiga 04-, Commune territoriale de Tiout, Province de Taroudant;

• Lot n°08 : Exécution des travaux de régénération d'arganier sur une superficie de 100 ha au périmètre - Boualamene-, Commune territoriale de -Imi Mqourne - Province de Chouka Ait Baha;

• Lot n°09 : Exécution des travaux de régénération d'arganier sur une superficie de 150 ha au périmètre - Boualamene-, Commune territoriale de -Imi Mqourne - Province de Chouka Ait Baha;

• Lot n°10 : Exécution des travaux de régénération d'arganier sur une superficie de 150 ha au périmètre - Boualamene-, Commune territoriale de -Imi Mqourne - Province de Chouka Ait Baha;

• Lot n°08 : Exécution des travaux de régénération d'arganier sur une superficie de 100 ha au périmètre - Boualamene-, Commune territoriale de -Imi Mqourne - Province de Chouka Ait Baha;

• Lot n°09 : Exécution des travaux de régénération d'arganier sur une superficie de 150 ha au périmètre -Ait M'hamed -, Commune territoriale de -Sidi Abdellah Bouchouari - Province de Chouka Ait Baha;

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations est fixée comme suit :

-Lot n° 01 : Deux millions huit cent soixante-treize mille sept cent soixante Dirhams (2.873.760,00 DH) TTC;

-Lot n° 02 : Deux millions quatre cent soixante-dix mille quatre cent Dirhams (2.477.400,00 DH) TTC;

-Lot n°03 : Deux millions neuf cent quatre-vingt-neuf mille six cent quatre-vingt Dirhams (2.989.680,00 DH);

-Lot n°04 : Cinq millions deux mille deux cent Dirhams (5.002.200,00 DH);

-Lot n°05 : Cinq millions quatre cent quarante-quatre mille cinq cent quarante-quatre Dirhams (5.444.544,00 DH);

-Lot n°06 : Deux millions huit cent soixante-dix mille quatre-vingt Dirhams (2.878.080,00 DH);

-Lot n°07 : Deux millions neuf cent seize mille cent soixante-huit Dirhams (2.916.168,00 DH);

-Lot n°08 : Deux millions Neuf cent quarante-six mille Dirhams (2.946.000,00 DH);

• Lot n°09 : Quatre millions trois cent cinquante-six mille Dirhams (4.356.000,00 DH).

Les montants des cautionnements provisoires sont fixés comme suit :

-Lot n°01 : Quarante-cinq mille dirhams (45.000,00 Dhs);

-Lot n°02 : Trente-cinq mille Dirhams (35.000,00 Dhs);

-Lot n°03 : Quarante-cinq mille dirhams (45.000,00 Dhs);

-Lot n°04 : Soixante-quinze mille Dirhams (75.000,00 Dhs);

-Lot n°05 : Quatre-vingts mille Dirhams (80.000,00 Dhs);

-Lot n°06 : Quarante-cinq mille dirhams (45.000,00 Dhs);

-Lot n°07 : Quarante-cinq mille dirhams (45.000,00 Dhs);

-Lot n°08 : Quarante-cinq mille dirhams (45.000,00 Dhs);

-Lot n°09 : soixante-cinq mille Dirhams (65.000,00 Dhs);

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics. Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique au maître d'ouvrage dans le portail des marchés publics

www.marchespublics.gov.ma
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.

N° 6861/PA

Agence Nationale des Eaux et Forêts
Direction Régionale de Sous Massa
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
NATIONAL

N° 49/2024 DRANEF-SM
Le 29/10/2024 à 15h00min, il sera procédé au siège de la Direction Régionale de l'Agence Nationale des Eaux et Forêts de Sous Massa (Quartier Administratif, Agadir), à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres de prix N°49/2024 DRANEF-SM du 29/10/2024 relatif à l'exécution des travaux de régénération au profit de la Direction Régionale de l'Agence Nationale des Eaux et Forêts de Sous Massa sur une superficie totale de 950ha, répartis en dix (10) lots :

• Lot n°01 : Exécution des travaux de régénération d'arganier sur une superficie de 54ha au périmètre - Igui Modal-, Commune Territoriale de Tiqqi, Préfecture Agadir Ida Outanane.

• Lot n°02 : Exécution des travaux de régénération d'arganier sur une superficie de 100ha au périmètre - Igui N'Tagua- Commune Territoriale de Tamri, Préfecture Agadir Ida Outanane.

• Lot n°03 : Exécution des travaux de régénération d'arganier sur une superficie de 80ha au périmètre - Ait Khmiss-, Commune territoriale de Tamri, Préfecture Agadir Ida Outanane.

• Lot n°04 : Exécution des travaux de régénération d'arganier sur une superficie de 106ha au périmètre - Agafay 2 -, Commune territoriale d'Amkroud, Préfecture Agadir Ida Outanane.

• Lot n°5 : Exécution des travaux de régénération d'arganier sur une superficie de 140ha au périmètre - Agafay 3 -, Commune territoriale d'Amkroud, Préfecture Agadir Ida Outanane.

• Lot n°6 : Exécution des travaux de régénération d'arganier sur une superficie de 70ha au périmètre - Alma-, Commune territoriale de Acourir, Préfecture Agadir Ida Outanane.

• Lot n°7 : Exécution des travaux de régénération d'Acacia raddiana sur une superficie de 100 ha aux périmètres - Dar oumrad 4, Commune territoriale de Touzounine, Province de Tata.

• Lot n°8 : Exécution des travaux de régénération d'Acacia raddiana sur une superficie de 100 ha aux périmètres - Dar oumrad 5, Commune territoriale de Touzounine, Province de Tata.

• Lot n°9 : Exécution des travaux de régénération d'Acacia raddiana sur une superficie de 100 ha aux périmètres - Dar oumrad 6 -, Commune territoriale de Touzounine, Province de Tata.

• Lot n°10 : Exécution des

travaux de régénération d'acacia raddiana sur une superficie de 100 ha au périmètre - Dar oumrad 1 -, Commune territoriale de Touzounine, Province de Tata.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations est fixée comme suit :

-Lot n°01 : Un million six cent mille deux cent dirhams (1.600.200,00 dhs) TTC;

-Lot n°02 : Deux millions six cent dix mille soixante-deux dirhams 2.610.072,00 dhs) TTC;

-Lot n°03 : Deux million trois cent trente mille quatre cent dirhams (2.330.400,00) TTC;

-Lot n°04 : Trois millions quarante-cinq mille six cent dirhams (3.045.600,00) TTC;

-Lot n°05 : Quatre millions soixante-quatre mille quatre cent quarante Dirhams (4.072.440,00 DH) TTC;

-Lot n°06 : Deux millions trente-huit mille quatre-vingt dirhams (2.038.080,00DH) TTC;

-Lot n°07 : Trois millions cent cinq mille trois cent quatre-vingt-six dirhams quarante Centimes (3.105.386,40 DH) TTC;

-Lot n°08 : Trois millions cent trois mille quatre cent quatre-vingt-trois dirhams vingt centimes (3.103.483,20 DH) TTC;

-Lot n°09 : Trois millions cent trente mille quatre cent quarante dirhams (3.130.440,00 DH) TTC;

-Lot n°10 : Trois millions cent treize mille deux cent quatre-vingt dirhams (3.113.280,00 DH) TTC;

Les montants des cautionnements provisoires sont fixés comme suit :

-Lot n°01 : Vingt-cinq mille dirhams (25.000,00 Dhs);

-Lot n°02 : Quarante mille dirhams (40.000,00 Dhs);

-Lot n°03 : Trente-cinq mille dirhams (35.000,00 Dhs);

-Lot n°04 : Quarante-cinq mille dirhams (45.000,00 Dhs);

-Lot n°05 : Soixante mille dirhams (60.000,00 Dhs);

-Lot n°06 : Trente mille dirhams (30.000,00 Dhs);

-Lot n°07 : Quarante-cinq mille dirhams (45.000,00 Dhs);

-Lot n°08 : Quarante-cinq mille dirhams (45.000,00 Dhs);

-Lot n°09 : Quarante-cinq mille dirhams (45.000,00 Dhs);

-Lot n°10 : Quarante-cinq mille dirhams (45.000,00 Dhs);

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics. Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique au maître d'ouvrage dans le portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.

N° 6862/PA

Agence Nationale des Eaux et Forêts
Direction Régionale de Sous Massa
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL

N° 50/2024 DRANEF/SM
Le 30/10/2024 à 09h30min, il sera procédé au siège de la Direction Régionale de l'Agence Nationale des Eaux et Forêts de Sous Massa (Quartier Administratif, Agadir), à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres de prix N° 50/2024 DRANEF-SM du 30/10/2024, pour l'exécution des travaux de reboisement à base de caroubier sur une superficie de 50 ha, au périmètre «EL KHO-MESS», Commune territoriale d'Imoulas, province de Taroudant (lot unique). Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établies par le Maître d'ouvrage est fixée à la somme de : un million trois cent seize mille cent soixante Dirhams (1.316.160,00 Dhs) TTC.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de vingt mille dirhams (20.000,00 Dhs).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique au maître d'ouvrage dans le portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.

N° 6863/PA

Agence Nationale des Eaux et Forêts
Direction Régionale de Sous Massa
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL SUR OFFRES DE PRIX

N° 51/2024 DRANEF-SM
Le 30/10/2024 à 11h30min, il sera procédé au siège de la Direction Régionale de l'Agence Nationale des Eaux et Forêts de Sous Massa (Quartier Administratif, Agadir), à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres de prix N° 51/2024 DRANEF-SM du 30/10/2024 à 11h30min, pour la Fourniture des réservoirs d'eau destinés à l'arrosage des plants d'arganier aux périmètres relevant de la Direction Régionale de l'Agence Nationale des Eaux et Forêts de Sous Massa répartis en trois (3) lots :

- Lot n°01 : Fourniture de 24.000 réservoirs d'eau destinés à l'arrosage des plants d'arganier aux périmètres « Bouzagare 2 » et « Ighis », Commune territoriale d'Amokrout et Reggada, Préfecture d'Agadir Ida Outanane et Province de

Tiznit.

- Lot n°02 : Fourniture de 30.000 réservoirs d'eau destinés à l'arrosage des plants d'arganier au périmètre « Ait Laith », Commune territoriale de «Imi Mqourme » Province de Chouka Ait Baha.
- Lot n°03 : Fourniture de 30.000 réservoirs d'eau destinés à l'arrosage des plants d'arganier au périmètre « Boualame 2 », Commune territoriale de «Imi Mqourme » Province de Chouka Ait Baha.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

L'estimation des coûts des prestations est fixée comme suit :

- Lot n° 01 : Deux millions seize mille Dirhams (2.016.000,00 Dhs) TTC.
- Lot n° 02 : Deux millions cent soixante Dirhams (2.160.000,00) TTC ;
- Lot n° 03 : Deux millions cent soixante Dirhams (2.160.000,00) TTC ;

Les montants des cautionnements provisoires sont fixés comme suit :

- Lot n° 01 : Quarante mille dirhams (40.000,00 Dhs) ;
- Lot n° 02 : Quarante mille dirhams (40.000,00 Dhs) ;
- Lot n° 03 : Quarante mille dirhams (40.000,00 Dhs) ;

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique au maître d'ouvrage dans le portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.

N° 6864/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE MOULAY YACOB
COMMUNE AIN CHKEF
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT INTERNATIONAL

N° 08/CAC/2024
Le Mardi 29 Octobre 2024 à 10H00, il sera procédé dans la salle de réunion au siège de la Commune de AIN CHKEF, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre ouvert international sur offres de prix n° 08/CAC/2024 pour : ACQUISITION DES VEHICULES ET ENIGNS POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE AIN CHKEF.

Le dossier d'appel doit être téléchargé à partir du portail des marchés accessibles à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : QUATRE MILLION CINQ CENT MILLE DIRHAMS TTC (4 500 000,00 Dhs).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : quatre vingt dix mille di-

rhams DHS (90 000,00 DHS).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 40 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma

Les fiches techniques exigées par le dossier d'appel d'offres n° 08/CAC/2024, sont mis dans un pli distinct déposé au service des marchés de la commune AIN CHKEF au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plis ou remis séance tenante au président de la commission d'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.

N° 6865/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
WILAYA DE LA REGION DE MARRAKECH - SAFI PROVINCE
DE YOUSOUFIA
SECRETARIAT GENERAL DBM

Avis d'Appel d'Offres Ouvert National
N° 46/2024

Le 30 Octobre 2024 à 11 Heures, il sera procédé, dans la salle des réunions de la Province de Youssoufia à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres de prix N° 46/2024 pour : Travaux d'aménagement et d'installation au niveau de la Province de Youssoufia : Lot N° 1.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Trois Cent Vingt Mille dirhams (320 000,00 DHS).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Six Mille Dirhams (6 000,00 Dhs).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret N° 2-22-431 du 08/03/2023 relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma (Article 135 du décret N° 2-22-431 du 08/03/2023 aux marchés publics).

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article N°10 du règlement de consultation.

N° 6866/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE LA PÊCHE MARITIME DU DEVELOPPEMENT RURAL ET DES EAUX

ET FORETS
INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE
CENTRE REGIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE DE KENITRA
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT INTERNATIONAL SUR OFFRES DE PRIX

N° 8/2024/CRRAK
Le lundi 28 octobre 2024 à 10 heures, il sera procédé, dans la salle des réunions au siège de l'Institut National de la Recherche Agronomique, sis Avenue la Victoire Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert international sur offres de prix N° 8/2024/CRRAK pour l'acquisition du matériel scientifique pour les unités de recherche relevant du Centre Régional de la Recherche Agronomique de Kenitra, en sept lots :

- Lot n° 1 : Hottes ;
- Lot n° 2 : Matériel de base et instrument de mesure ;
- Lot n° 3 : Matériel de Biotechnologie ;
- Lot n° 4 : Matériel de Chauffage et stérilisation ;
- Lot n° 5 : Matériel de Spectrophotométrie ;
- Lot n° 6 : Matériel de Microscopie ;
- Lot n° 7 : Matériel de Mesure des paramètres du sol.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics : <http://www.marchespublics.gov.ma>

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

- Lot n°1 : Quarante Huit mille Dirhams Toutes Taxes comprises (48 000,00 DHS TTC) ;
- Lot n°2 : Trois cent cinquante-trois mille trois cent quarante-neuf Dirhams et soixante centimes Toutes Taxes comprises (353 349,60 DHS TTC) ;
- Lot n°3 : Cent soixante-cinq mille trois cent soixante-seize Dirhams et quatre-vingts centimes Toutes Taxes comprises (165 376,80 DHS TTC) ;
- Lot n°4 : Quatre-vingt-quatre mille Dirhams Toutes Taxes comprises ; (84 000,00 DHS TTC) ;
- Lot n°5 : Un million soixante-deux mille trois cent quatre Dirhams et quatre-vingts centimes Toutes Taxes comprises (1 062 304,80 DHS TTC) ;
- Lot n°6 : Six cent quatre-vingts et onze mille deux cents Dirhams Toutes Taxes comprises (691 200,00 DHS TTC) ;
- Lot n°7 : Quatre cent trente mille Huit cents Dirhams Toutes Taxes comprises (430 800,00 DHS TTC) ;

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :

- Lot n° 1 : Neuf cents Dirhams (900,00 DH) ;
- Lot n° 2 : Sept mille Dirhams (7 000,00 DH) ;
- Lot n° 3 : Trois mille Dirhams (3 000,00 DH) ;
- Lot n° 4 : Mille cinq cents Dirhams (1 500,00 DH) ;
- Lot n° 5 : Vingt mille Dirhams (20 000,00 DH) ;
- Lot n° 6 : Douze mille Dirhams (12 000,00 DH) ;
- Lot n° 7 : Huit mille Di-

rhams (8 000,00 DH) ;

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être effectués conformément aux dispositions des articles 30, 32, 34 et 135 du décret n°2-22-431 relatif aux marchés publics du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023).

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail marocain des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

Les prospectus, notices ou autres documents techniques exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au bureau du Service des marchés relevant de l'Institut National de la Recherche Agronomique, Sis à Avenue de la Victoire à Rabat, au plus tard le 25 octobre 2024 à 15 h00 mn ou remis séance tenante au président de la commission d'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 9 du règlement de la consultation

N° 6867/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE LA PÊCHE MARITIME DU DEVELOPPEMENT RURAL ET DES EAUX ET FORETS

INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE
CENTRE REGIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE DE KENITRA
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL SUR OFFRES DE PRIX

N°09/2024/CRRAK
Le lundi 28 octobre 2024 à 11 heures, il sera procédé, dans la salle des réunions au siège de l'Institut National de la Recherche Agronomique, sis Avenue la Victoire Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres de prix N°09/2024/CRRAK pour les prestations de service de travaux agricoles et de laboratoire pour les unités relevant du Centre Régional de la Recherche Agronomique de Kenitra, en deux (02) lots :

- Lot N°1 : Les prestations de service de travaux agricoles pour les unités relevant du Centre Régional de la Recherche Agronomique de Kenitra
- Lot N°2 : Les prestations de service de travaux de laboratoire pour les unités relevant du Centre Régional de la Recherche Agronomique de Kenitra

Le dossier d'appel d'offres ouvert doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics <http://www.marchespublics.gov.ma>

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

- Lot N°1 : Neuf cent quatre-vingt-quinze Mille cent douze Dirhams et quatre-vingts centimes Toutes

Taxes Comprises (995 512,80 DH TTC) ;

- Lot N°2 : Quatre-vingt-dix Mille cent Dirhams cinquante-six Centimes Toutes Taxes Comprises (99 100,56 DH TTC).

Le cautionnement provisoire est fixé comme suit :

- Lot N°1 : Dix-neuf Mille dirhams (19 000,00 DH) ;
- Lot N°2 : Mille neuf cent dirhams (1 900,00 DH).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être effectués conformément aux dispositions des articles 30, 32, 34 et 135 du décret n°2-22-431 relatif aux marchés publics du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023).

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessibles à l'adresse <http://www.marchespublics.gov.ma>

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 09 du règlement de consultation.

N° 6868/PA

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Équipement et de l'Eau
Direction Provinciale de Khémisset
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL

N°: 25/2024/KH
Le 30/10/2024 à 10h00 il sera procédé dans les bureaux de Mr le Directeur Provincial de l'Équipement du Transport de la Logistique de Khémisset Sis à : Rue Kadi Ayad, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres de prix n°25/2024/KH du 30/10/2024 pour :

CONTROLE ET SUIVI DE LA QUALITE DES TRAVAUX DE CALIBRAGE ET DE RENFORCEMENT DE LA RR 411 DU PK 114+000 AU PK 131+200 - PROVINCE DE KHEMISSET

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établi par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Deux cent trente trois mille huit cent quatre vingt Dirhams (233 880,00 Dhs).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : trois mille Dirhams(3 000,00 Dhs).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conforme aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° 3 du règlement de consultation.

N° 6869/PA

SOCIÉTÉ NATIONALE DE RADIO-DIFFUSION ET DE TÉLÉVISION AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° 63AOM/SNRT/2024
Appel d'offres réservé aux petites et moyennes entreprises nationales (PME)

Le 29/10/2024 à 11:00 heures, il sera procédé dans les bureaux de la SNRT, 1 Rue El Brihi Rabat au 6ème étage, salle des réunions au bâtiment, sis à Angle rues Youssouf Ibn Tachfine et Assafi, Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

Lot N°1 : La fourniture, l'entretien et la pose des accessoires pour la remise en état du système d'antenne du centre émetteur radio AM de Sbaï Aïouane.

Lot N°2 : La fourniture, l'entretien et la pose des accessoires pour la remise en état du système d'antenne du centre émetteur radio AM d'Oujda.

Les prospectus et les documents techniques exigés par l'article 18 du règlement de la consultation doivent être déposés au secrétariat de la direction des achats SNRT (2ème étage) au plus tard le 28/10/2024 à 16 Heures, délai de rigueur.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré gratuitement :

• Au Secrétariat de la Direction des Achats de la SNRT (2ème étage).

• Par téléchargement gratuit sur le portail de dématérialisation des appels d'offres de la SNRT <https://ao.snrt.ma/> et le portail marocain des marchés publics <https://www.marchespublics.gov.ma/pmpmp/>

• Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Lot n°1 : 27 000,00 Dhs

Lot n°2 : 10 400,00 Dhs

• L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à :

Lot n°1 : 1 800 360,00 Dhs TTC

Lot n°2 : 694 320,00 Dhs TTC

• Une visite des lieux est prévue :

- le 14/10/2024 à 11H au centre émetteur radio AM de Sbaï Aïouane.

- le 15/10/2024 à 11H au centre émetteur radio AM d'Oujda.

• Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions de l'article 12 du règlement de consultation.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au secrétariat de la direction des achats de la SNRT

- Soit les envoyer par voie électronique au portail des marchés publics <https://www.marchespublics.gov.ma/>

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

• Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues

par l'article 4 du règlement de la consultation.

N° 6875/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

REGION MARRAKECH SAFI PROVINCE DE SAFI CERCLE ABDA CAIDAT LABKHATI

COMMUNE LABKHATI AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONALE

N° 07/2024 (Séance publique)

Le Mardi 29 octobre 2024 à 11 Heures, il sera procédé dans les bureaux de Monsieur le Président de la Commune LABKHATI à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offre de prix pour :

travaux d'aménagement des pistes spécifiées au article 1 au niveau de la commune labkhati province de safi .

Il est obligé de télécharger le dossier à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à NEUF MILLE DHS (9000,00 DHS)

- L'estimation du coût des prestations est fixée à : QUATRE CENT CINQUANTE SIX MILLE CINQ CENT CINQUANTE DEUX DHS TTC. (456552,00 DHS)

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles de 30 au 34 du décret n° 2.12.349 précité.

Les concurrents doivent envoyer les dossiers par courrier électronique via le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation et l'article 25 du décret précité.

N° 6876/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTÈRE D'ÉDUCATION ET DES SPORTS

Académie Régionale d'Éducation et de Formation - Région Marrakech Safi

Direction Provinciale d'ALHAOUZ AVIS DE CONSULTATION ARCHITECTURALE

N° 01/CA/2024

Le 31/10/2024, à 10H00 il sera procédé, au siège de la Direction Provinciale AL HAOUZ-TAHANAOUT à l'ouverture des plis des architectes relatifs à la consultation architecturale pour l'exécution des Prestations architecturales relatives au projet de : Construction de 9 blocs administratifs et 6 espaces d'orientation.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

Le budget prévisionnel maximum, Hors taxes, pour l'exécution des travaux à réaliser est de : 3.800.000,00 Dhs (Trois Million Huit cent Mille Dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 103, 104 et 105 du Décret n° 2-22-431 relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation et l'article 25 du décret précité.

N° 6877/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

REGION MARRAKECH SAFI PROVINCE DE SAFI CERCLE ABDA CAIDAT LABKHATI

COMMUNE LABKHATI AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONALE

N° 08/2024 (Séance publique)

Le Mardi 29 Octobre 2024 à 11 Heures, il sera procédé dans les bureaux de Monsieur le Président de la Commune LABKHATI à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offre de prix pour :

travaux de construction de la piste reliant douar m'barek chaidmi et aazib boussouani au niveau de la commune labkhati province de safi .

Il est obligé de télécharger le dossier à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à TROIS MILLE SEPT CENT CINQUANTE DHS (3750,00 DHS)

- L'estimation du coût des prestations est fixée à : CENT QUATRE VINGT SEPT MILLE QUATRE CENT QUATRE VINGT HUIT DHS TTC. (187488,00 DHS)

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles de 30 au 34 du décret n° 2.12.349 précité.

Les concurrents doivent envoyer les dossiers par courrier électronique via le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation et l'article 25 du décret précité.

N° 6877/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

REGION MARRAKECH SAFI PROVINCE DE SAFI CERCLE ABDA CAIDAT LABKHATI

COMMUNE LABKHATI AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONALE

N° 09/2024 (Séance publique)

Le Mardi 29 octobre 2024 à 12 Heures, il sera procédé dans les bureaux de Monsieur le Président de la Commune LABKHATI à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offre de prix pour : Acquisition d'une voiture de service de la commune territoriale Labkhati province de Safi

Il est obligé de télécharger le dossier à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à trois mille cinq cent dhs (3500,00 DHS)

- L'estimation du coût des prestations est fixée à : cent quatre-vingt mille DHS TTC. (180.000,00 DHS).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles de 30 au 34 du décret n° 2.12.349 précité.

Les concurrents doivent envoyer les dossiers par courrier électronique via le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation et l'article 25 du décret précité.

N° 6878/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DES SPORTS

Académie Régionale d'Éducation et de Formation - Région Marrakech Safi

Direction Provinciale d'ALHAOUZ AVIS DE CONSULTATION ARCHITECTURALE

N° 01/CA/2024

Le 31/10/2024, à 10H00 il sera procédé, au siège de la Direction Provinciale AL HAOUZ-TAHANAOUT à l'ouverture des plis des architectes relatifs à la consultation architecturale pour l'exécution des Prestations architecturales relatives au projet de : Construction de 9 blocs administratifs et 6 espaces d'orientation.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

Le budget prévisionnel maximum, Hors taxes, pour l'exécution des travaux à réaliser est de : 1.680.000,00 Dhs (Un Million Six Cent Quatre Vingt Mille Dirhams)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 103, 104 et 105 du Décret n° 2-22-431 relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles 7 et 8 du règlement de la consultation architecturale.

N° 6880/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DU PRÉSCOLAIRE ET DU SPORT

ACADEMIE REGIONALE

D'ÉDUCATION & DE FORMATION MARRAKECH SAFI DIRECTION PROVINCIALE ALHAOUZ AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL

N° 04/SP/2024

Le 28/10/2024 à 11h00, il sera procédé, au siège de la Direction Provinciale AL HAOUZ-TAHANAOUT à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offre de prix N° 04/SP/2024 pour étude technique et suivi des travaux d'aménagement de :

Piscine semi olympique à TAMSOUCHT, Terrain de football à AMIZMIZ et le Centre national des sports de montagne et du ski à OUKAIMDEN - Province AL HAOUZ.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés au sein de la Direction provinciale AL HAOUZ- TAHANAOUT. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations (établi par le maître d'ouvrage, est fixée à la somme de : 151 200,00 DHS (Cent cinquante et un mille deux cents Dirhams TTC).

Le cautionnement provisoire est fixé à : Néant.

Le contenu des dossiers des concurrents doit être conforme aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2.22.431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics. Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu des dossiers des concurrents doit être conforme aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2.22.431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics. Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations (établi par le maître d'ouvrage, est fixée à la somme de : 151 200,00 DHS (Cent cinquante et un mille deux cents Dirhams TTC).

Le cautionnement provisoire est fixé à : Néant.

Le contenu des dossiers des concurrents doit être conforme aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2.22.431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics. Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations (établi par le maître d'ouvrage, est fixée à la somme de : 151 200,00 DHS (Cent cinquante et un mille deux cents Dirhams TTC).

Le cautionnement provisoire est fixé à : Néant.

Le contenu des dossiers des concurrents doit être conforme aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2.22.431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics. Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations (établi par le maître d'ouvrage, est fixée à la somme de : 151 200,00 DHS (Cent cinquante et un mille deux cents Dirhams TTC).

Le cautionnement provisoire est fixé à : Néant.

Le contenu des dossiers des concurrents doit être conforme aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2.22.431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics. Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations (établi par le maître d'ouvrage, est fixée à la somme de : 151 200,00 DHS (Cent cinquante et un mille deux cents Dirhams TTC).

Le cautionnement provisoire est fixé à : Néant.

Le contenu des dossiers des concurrents doit être conforme aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2.22.431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics. Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations (établi par le maître d'ouvrage, est fixée à la somme de : 151 200,00 DHS (Cent cinquante et un mille deux cents Dirhams TTC).

Le cautionnement provisoire est fixé à : Néant.

Le contenu des dossiers des concurrents doit être conforme aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2.22.431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics. Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations (établi par le maître d'ouvrage, est fixée à la somme de : 151 200,00 DHS (Cent cinquante et un mille deux cents Dirhams TTC).

Le cautionnement provisoire est fixé à : Néant.

Le contenu des dossiers des concurrents doit être conforme aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2.22.431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics. Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations (établi par le maître d'ouvrage, est fixée à la somme de : 151 200,00 DHS (Cent cinquante et un mille deux cents Dirhams TTC).

Le cautionnement provisoire est fixé à : Néant.

Le contenu des dossiers des concurrents doit être conforme aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2.22.431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics. Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations (établi par le maître d'ouvrage, est fixée à la somme de : 151 200,00 DHS (Cent cinquante et un mille deux cents Dirhams TTC).

Le cautionnement provisoire est fixé à : Néant.

Le contenu des dossiers des concurrents doit être conforme aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2.22.431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics. Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations (établi par le maître d'ouvrage, est fixée à la somme de : 151 200,00 DHS (Cent cinquante et un mille deux cents Dirhams TTC).

Le cautionnement provisoire est fixé à : Néant.

Le contenu des dossiers des concurrents doit être conforme aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2.22.431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics. Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations (établi par le maître d'ouvrage, est fixée à la somme de : 151 200,00 DHS (Cent cinquante et un mille deux cents Dirhams TTC).

Le cautionnement provisoire est fixé à : Néant.

Le contenu des dossiers des concurrents doit être conforme aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2.22.431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics. Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations (établi par le maître d'ouvrage, est fixée à la somme de : 151 200,00 DHS (Cent cinquante et un mille deux cents Dirhams TTC).

Le cautionnement provisoire est fixé à : Néant.

Le contenu des dossiers des concurrents doit être conforme aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2.22.431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics. Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations (établi par le maître d'ouvrage, est fixée à la somme de : 151 200,00 DHS (Cent cinquante et un mille deux cents Dirhams TTC).

Le cautionnement provisoire est fixé à : Néant.

Le contenu des dossiers des concurrents doit être conforme aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2.22.431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics. Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu des dossiers des concurrents doit être conforme aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2.22.431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics. Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations (établi par le maître d'ouvrage, est fixée à la somme de : 151 200,00 DHS (Cent cinquante et un mille deux cents Dirhams TTC).

Le cautionnement provisoire est fixé à : Néant.

Le contenu des dossiers des concurrents doit être conforme aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2.22.431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics. Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations (établi par le maître d'ouvrage, est fixée à la somme de : 151 200,00 DHS (Cent cinquante et un mille deux cents Dirhams TTC).

Le cautionnement provisoire est fixé à : Néant.

Le contenu des dossiers des concurrents doit être conforme aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2.22.431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics. Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations (établi par le maître d'ouvrage, est fixée à la somme de : 151 200,00 DHS (Cent cinquante et un mille deux cents Dirhams TTC).

Le cautionnement provisoire est fixé à : Néant.

Le contenu des dossiers des concurrents doit être conforme aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2.22.431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics. Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations (établi par le maître d'ouvrage, est fixée à la somme de : 151 200,00 DHS (Cent cinquante et un mille deux cents Dirhams TTC).

Le cautionnement provisoire est fixé à : Néant.

Le contenu des dossiers des concurrents doit être conforme aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2.22.431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics. Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations (établi par le maître d'ouvrage, est fixée à la somme de : 151 200,00 DHS (Cent cinquante et un mille deux cents Dirhams TTC).

Le cautionnement provisoire est fixé à : Néant.

Le contenu des dossiers des concurrents doit être conforme aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2.22.431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics. Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations (établi par le maître d'ouvrage, est fixée à la somme de : 151 200,00 DHS (Cent cinquante et un mille deux cents Dirhams TTC).

Le cautionnement provisoire est fixé à : Néant.

Le contenu des dossiers des concurrents doit être conforme aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2.22.431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics. Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations (établi par le maître d'ouvrage, est fixée à la somme de : 151 200,00 DHS (Cent cinquante et un mille deux cents Dirhams TTC).

Le cautionnement provisoire est fixé à : Néant.

Le contenu des dossiers des concurrents doit être conforme aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2.22.431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics. Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse :

PREMODOCOR CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 11/09/2024 à Casablanca, il a été établi les statuts d'une SARL.A.U. dont les caractéristiques sont les suivantes :
DENOMINATION: -PREMODOCOR- SARL.A.U.
OBJET: ENTREPRENEUR DE TRAVAUX DIVERS - SYNDIC D'IMMEUBLES.
SIEGE SOCIAL: 45, RUE ABDELKADER MOUFTAKAR, ETAGE 2, APPT N°04, CASABLANCA.
DUREE: 99 Année, à compter du jour de son immatriculation au registre du commerce.
CAPITAL SOCIAL: Est fixé à 100.000,00 DHS, divisé en 1000 Parts Sociales de 100,00 DHS chacune libérées en espèces et réparties comme suit :
 • MR MOHAMED AGUENTOUR : 1000 PARTS SOCIALES
TOTAL : 1000 PARTS SOCIALES
ANNEE SOCIALE: Commence le 1er Janvier et finit le 31 Décembre de chaque année.
GERANCE: La société est gérée par MR MOHAMED AGUENTOUR pour une durée illimitée.
DEPOT LEGAL: Le dépôt légal a été effectué au secrétariat greffe du tribunal de commerce de Casablanca le 30/09/2024 sous le N°935912 et la société a été immatriculée au registre de commerce sous le numéro : 643085.
Pour Extraire et Mention LA GERANCE

N° 6884/PA

1 CABLE

Aux termes d'un acte SSP à Casablanca en date du 26/06/2024, il a été établi les Statuts d'une SARL A Unique dont les caractéristiques essentielles sont les suivantes :
 - Dénomination : 1 CABLE SARL AU
 - Objet : Placement et installation d'équipements à fibre optique , établissement d'un réseau de communications filaires et sans fil, installation de conservateurs électriques et toutes activités conjointes.
 - Négociant en import et export en général, toutes activités commerciales, industrielles, techniques, financières mobilières, ou immobilières.
SIEGE SOCIAL: 10 Rue La Liberté Etage 3 Appt 05, Casablanca.
CAPITAL SOCIAL : 100.000,00 DH divisé en 1.000 parts sociales de 100,00 DH Chacune attribuées à :
 - MABDELLAH AWAD : 1.000 Parts Sociales
GERANCE : MABDELLAH AWAD.
EXERCICE SOCIAL : du 1er Janvier au 31 Décembre.
DUREE : 99 ans.
 La Société est immatriculée au RC de Casablanca sous le N°635499 en date du 25/07/2024.

N° 6885/PA

2A CENTER

Aux termes d'un acte SSP à Casablanca en date du 23/07/2024, il a été établi les Statuts d'une SARL AU dont les caractéristiques sont :
 - Dénomination : - 2A CENTER - SARL AU

- Objet : - Centre d'appels et autres activités de support aux entreprises, assistance client, conseil, Formation et activités commerciales
 - Activités de gestion des installations liées aux infrastructures et à leurs occupants, notamment l'entretien des bâtiments.
 -Gérer le nettoyage technique des bâtiments, l'entretien du chantier et la sécurité des personnes...
SIEGE SOCIAL : 26 Rue Rabaa Al-Adawiya Residence Al-Mohammedi 2 Etage 4 Appt 33 La Gironde, Casablanca.
CAPITAL SOCIAL : 1.000.000,00 DH divisé en 10.000 parts sociales de 100,00 DH Chacune attribuées à :
 - Mm. KHADIDJA MIHYAR : 10.000 Parts Sociales
GERANCE : Mme. KHADIDJA MIHYAR.
EXERCICE SOCIAL : du 1er Janvier au 31 Décembre.
DUREE : 99 ans.
 La Société est immatriculée au RC de Casablanca en date du 12/08/2024 sous le N°637467.

N° 6886/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'OUARZAZATE
MUNICIPALITE D'OUARZAZATE
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° : 38/SP/2024

Le 28 Octobre 2024 à dix heures (10 h), il sera procédé, à la salle des réunions de la Commune d'Ouarzazate, sis à : Avenue Mohamed V, Ouarzazate, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : Exploitation des blocs sanitaires à la Commune de Ouarzazate, Province de Ouarzazate, Région Draa Tafilalet . Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : (400,00 dhs) Quatre cent dirhams.

Le coût estimatif relatif à l'exploitation de ces parkings est fixé par le maître d'ouvrage d'un montant de (20.000,00 DHS) Vingt mille dirhams TTC.
 Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du Bureau des marchés de la Commune de Ouarzazate sis au Bd Mohamed V Ouarzazate, Tél. / Fax : 05.24.88.24.30
 Il peut être aussi téléchargé de l'adresse électronique de portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le contenu, dépôt, ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32 et 34 du décret n° 2-22-431 du 15 Chaabane 1444 (8 Mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
 - Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés de la Commune de Ouarzazate.
 - Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
 - Soit les transmettre par voie électronique dans le portail des marchés publics.
 - Soit les remettre au président de la commission

d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 28 du décret n° : 2-22-431 du 8 Mars 2023 précité.

- Le bloc sanitaire, près de la direction provinciale de l'artisanat et de l'économie sociale et solidaire en face de la Kasbah de Taourirt, est exclu de la concurrence.

N° 6887/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'EL JADIDA
SECRETARIAT GENERAL D.A.A/S.B.M
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
SIMPLIFIE
N°93/2024/INDH

Le 17 octobre 2024 à 10 h, il sera procédé, dans les bureaux de Monsieur le Gouverneur de la Province d'El Jadida dans la salle des réunions siège de la province El Jadida à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres des prix N°93/2024/INDH du 17/10/2024 pour EQUIPEMENT DE DAR TALIBA A LA COMMUNE TERRITORIALE OULED AESSA PROVINCE D'EL JADIDA. Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 1.500,00 dh (mille cinq cent dirhams)

L'estimation des coûts de prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme comme suit : 76.320,00 DH (soixante seize mille trois cent vingt dirhams TTC).
 Le dossier d'Appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30-32-34 du décret relatif aux marchés publics. Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma

La documentation technique exigée par le dossier d'appel d'offres doit être déposé dans le bureau de la Division des affaires administratives /service du budget et marchés Province d'El Jadida au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plis ou remis en séance tenante au président de la commission d'ouverture des plis ou transmis par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

N° 6888/PA

Royaume du Maroc
Ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication
Département de la Jeunesse
Direction Régionale- Marrakech-Safi
Direction Provinciale

ALHAOUZ
- AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
SIMPLIFIE -
N° 06/2024/DPH

Le 22/10/2024 à 10 heures, il sera procédé, dans le bureau de monsieur le directeur provincial du ministère de la jeunesse de la culture et de la communication d'Alhaouz-département de la jeunesse-à Tahannaout, à l'ouverture des plis relatifs aux :

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNEL A AIT OUKIR, TOUCHE PAR LE SEISME RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DU MINISTERE DE LA JEUNESSE, DE LA CULTURE, ET DE LA COMMUNICATION -DÉPARTEMENT JEUNESSE- D'AL HAOUZ -LOT UNIQUE-
 Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.Marchéspublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 19 000,00 (Dix Neuf Mille dirhams)
 L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 994 357,15 (Neuf Cent Quatre Vingt Quatorze Mille Cinq Cent Cinquante sept Dirhams et 15 cts/10c)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 et 34 du décret relatif aux marchés publics. Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma conformément à l'Arrêté du Ministre Délégué auprès de la Ministère de l'Economie et des Finances, chargé du Budget n°1692-23 du 4 hja 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 05 du règlement de la consultation.

N° 6889/PA

Royaume du Maroc
Ministère de la Jeunesse, de la Culture et

de la Communication
Département de la Jeunesse
Direction Régionale- Marrakech-Safi
- AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
SIMPLIFIE -
N° 07/2024/DPH

Le 22/10/2024 à 11 heures, il sera procédé, dans le bureau de monsieur le directeur provincial du ministère de la jeunesse de la culture et de la communication d'Alhaouz-département de la jeunesse-à Tahannaout, à l'ouverture des plis relatifs aux :

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA GARDERIE DES ENFANTS A TAHANNAOUT, TOUCHEE PAR LE SEISME RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DU MINISTERE DE LA JEUNESSE, DE LA CULTURE, ET DE LA COMMUNICATION D'AL HAOUZ
 LOT UNIQUE
 Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.Marchéspublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 15 000,00 (Quinze Mille dirhams)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 767 633,28 (Sept Cent Soixante Sept Mille Six Cent Trente Trois Dirhams et 28 cts/10c)
 Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 et 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma conformément à l'Arrêté du Ministre Délégué auprès de la Ministère de l'Economie et des Finances, chargé du Budget n°1692-23 du 4 hja 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 05 du règlement de la consultation.

N° 6890/PA

Royaume du Maroc



Ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication
Département de la Jeunesse

Avis de report de l'appel d'offres ouvert Simplifié N°45/2024

RESERVE AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, COOPERATIVES OU UNION DES COOPERATIVES ET L'AUTO-ENTREPRENEUR

Dans le cadre de l'appel d'offres ouvert Simplifié N° 45/ 2024, relative à L'achat de fournitures pour matériel informatique destiné aux différentes entités relevant de l'administration centrale du Ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication - Département de la Jeunesse - lot unique - Publie au journal libération n 10322 du 27 septembre 2024 et au portail des marchés publics (marchespublics.gov.ma) que la date d'ouverture des plis est reporté du 09 Octobre 2024 à 10h 30 au 21 Octobre 2024 à 10h30

Le reste sans changement.

N° 6892/PA

Sport

Éliminatoires CAN-2025

Walid Regragui dévoile sa liste pour la double confrontation face à la République centrafricaine



Le sélectionneur de l'équipe nationale de football, Walid Regragui, a dévoilé, jeudi, la liste des 25 joueurs retenus pour disputer les deux prochains matchs face à la République centrafricaine, respectivement, les 12 et 15 octobre au stade d'Honneur à Oujda pour le compte des éliminatoires de la Coupe d'Afrique des nations (CAN) Maroc-2025.

Le Maroc, déjà qualifié à la CAN-2025 en sa qualité de pays hôte, est logé dans le groupe B aux côtés du Gabon, de la Centrafrique et du Lesotho.

Lors de ses deux premières rencontres dans le cadre de ces éliminatoires, l'équipe nationale

a battu le Gabon (4-1) et le Lesotho (1-0).

Voici la liste des joueurs retenus:

Gardiens de but : Munir El Kajoui (RS Berkane), Yassine Bounou (Al Hilal FC/Arabie Saoudite), Salaheddine Chihab (Maghreb Fès).

Défenseurs : Achraf Hakimi (Paris SG/France), Mohamed Chibi (Pyramids/Egypte), Noussair Mazraoui (Manchester United/Angleterre), Abdelkadir Abqar (Deportivo Alaves/Espagne), Nayef Aguerd (Real Sociedad/Espagne), Adam Aznou (Bayern Munich/Allemagne), Abdelhamid Aït Boudlal (Stade Rennais/France), Jamal Harkass (Wydad Casablanca).

Milieux de terrain : Sofyan Amrabat (Fe-

nerbahçe/Turquie), Ismael Saïbari (PSV Eindhoven/Pays-Bas), Bilal El Khannous (Leicester City/Angleterre), Oussama Targhaline (Le Havre/France), Azzeddine Ounahi (Panathinaïkos/Grèce), Reda Belahyane (Hellas Vérone/Italie).

Attaquants : Ilias Akhomach (Villareal CF/Espagne), Amine Adli (Leverkusen/Allemagne), Soufiane Rahimi (Al Ain/Emirats Arabes Unis), Ayoub El Kaabi (Olympiacos/Grèce), Youssef En-nesryri (Fenerbahçe/Turquie), Iliessa Ben Seghir (AS Monaco/France), Abdessamad Ezzalzouli (Real Betis/Espagne), Osame Sahrouri (Lille/France).

Botola Pro D1

La bonne opération du Raja

La RSB accrochée, l'ASFAR défaite

Mercrèdi, trois matches de mise à jour (3ème journée) de la Botola Pro D1 ont été programmés. Ainsi, le Raja de Casablanca s'est imposé contre le FUS Rabat sur le score de 1 but à 0, au stade Larbi Zaouli à Casablanca.

Les Vert et Blanc ont pris l'avantage grâce à un but contre son camp de Mouad Bahsain (62e).

Grâce à cette victoire, le Raja Casablanca grimpe à la 9e place avec 6 unités, tandis que le FUS occupe la 10e position (5 pts).

La Renaissance de Berkane, quant à elle, a concédé un nul face à l'Itihad de Tanger (0-0), rencontre disputée au stade municipal de Berkane. Les visiteurs ont été réduits à dix après l'expulsion de Badreddine Benachour (90e).

Au terme de ce match, la RS Berkane occupe la 1ère place du classement avec 8 unités, ex aequo avec son adversaire du jour.

Quant au troisième match comptant pour cette mise à jour de la Botola, il a vu le Difaâ El Jadida surclasser à domicile l'AS FAR sur le score de 1 à 0. L'unique but de la rencontre a été signé Khalid Baba à la 30e minute de jeu. Grâce à cette victoire, le Difaâ El Jadida est 3e au classement avec 7 unités, ex aequo avec l'AS FAR.

A noter que le championnat se poursuivra en cette fin de semaine pour le compte de la 5ème journée dont deux matches sont avancés vendredi, devant opposer l'Union de Touarga au Moghreb de Tétouan (18h00) et le Chabab de Mohammédia à la Jeunesse Sportive de Soualem (20h00).

Tout comme la D1, la Botola D2 verra quatre matches de la seconde journée disputés vendredi à 16h00, à savoir : JSM-MCO, SM-OD, USMO-KAC et WAF-CAK.

Participation de l'EN de cyclisme au Championnat d'Afrique de course sur route au Kenya

L'équipe nationale de cyclisme prend part au Championnat d'Afrique de course sur route, prévu du 9 au 13 octobre dans la ville d'Eldoret, au Kenya (nord de Nairobi).

Chez les hommes, l'équipe nationale est composée de Achraf Ed Doghmy, Adil El Arbaoui, Mouhcine El Kouraji, El Houçaine Sabahi, Driss El Alouani et Ibrahim Sabbahi.

Chez les juniors, les couleures nationales seront défendues par Marouane Kharbouchi, Yassine Mahah, Mohamed Abdallaoui et Aymane Aït El Karma.

Salma Hariri, Malika Ben Allal et Chaimae Zakraoui représentent le Maroc côté dames.

Lors de cette compétition continentale, les éléments nationaux évolueront sous la houlette du cadre national, Abdelati Saadoun, assisté par Meriem Rahmouni.

Les compétitions du Championnat d'Afrique de course sur route auront lieu cette année dans la ville d'Eldoret située à plus de 2500 m d'altitude. Les courses contre la montre se dérouleront mercredi 9 octobre, tandis que le contre la montre relais mixte est prévu le jeudi 10 octobre.

Les compétitions de ce championnat se termineront par des courses individuelles pour toutes les catégories les 11, 12 et 13 octobre.

La Fédération Royale marocaine de cyclisme a organisé un stage de préparation de deux semaines dans la ville d'Ifrane en prévision de cette échéance continentale importante.

Près de 500 coureurs attendus à la 2ème édition du Trail Atlas Marathon d'Ait Bouguemez

Près de 500 coureurs représentant une dizaine de nationalités participeront à la 2ème édition du Trail Atlas Marathon 2024 d'Ait Bouguemez, qui aura lieu du 10 au 13 octobre, a annoncé le président de l'Association vivante, organisatrice de cet événement, Haddou Mouzoun.

Cette deuxième édition se déroulera dans la vallée heureuse des Ait Bouguemez au cœur du Géoparc M'Goun, proposant des distances allant de 10 à 120 km pour les coureurs, a-t-il fait savoir dans une déclaration à la MAP.

Des centaines de trailers, hommes et femmes, sont déjà inscrits à cette manifestation représentant notamment l'Australie, les Etats-Unis, l'Irlande, le Royaume-Uni, le Nigeria, l'Espagne, la Suisse, le Portugal, le Danemark et le Maroc, a précisé le président de l'Association vivante, rappelant que les coureurs seront conviés à traverser des sentiers ruraux, des villages traditionnels et des chemins de montagne qui témoignent de la richesse culturelle et naturelle de la région.

Organisée par l'Association vivante en partenariat avec le Conseil provincial d'Azilal, la 2e édition du Trail Atlas Marathon se veut une étape incontournable

dans le calendrier du trail running marocain et s'adresse aux coureurs, amateurs et professionnels, en proposant des circuits et distances accessibles à tous, a précisé M. Mouzoun, relevant que ce Marathon s'inscrit dans une optique de développement durable et de protection de l'environnement et aspire à la création d'un espace d'échange et de dialogue inter-culturel.

Cet événement sportif, associant découverte multiculturelle et sport extrême, se veut le socle d'une aventure humaine portée par l'Association vivante et le Conseil régional du tourisme pour développer une activité sportive pérenne au cœur de la "Vallée Heureuse", a-t-il fait savoir, rappelant que chaque participant est sensibilisé afin de préserver les richesses naturelles du lieu de course, de promouvoir le commerce local et d'adopter un comportement éthique et responsable.

Accessibles à tous, sportifs chevronnés ou amoureux de dame nature, ces véritables aventures humaines ne sont pas limitées à la seule compétition mais se veulent être des événements écoresponsables qui s'insèrent dans une optique de développement durable, a-t-il conclu.

Ligue des champions

Le Real Madrid tombe à Lille et le Bayern Munich à Aston Villa



Deux géants d'Europe ont mis un pied à terre: le Real Madrid et le Bayern Munich ont perdu tous deux 1-0, à Lille et à Aston Villa respectivement, mercredi pour la 2e journée de Ligue des champions, qui a aussi vu la Juventus Turin renverser Leipzig (3-2).

Le Real, champion d'Europe en titre, a déçu au stade Pierre-Mauroy. Certes, Lille a été entreprenant et dynamique dès la première période, obligeant notamment le remplaçant de Thibault Courtois, Lunin, à réaliser un double arrêt à bout portant sur Jonathan David, suite à un centre aérien d'Edon Zhegrov.

Le même David a transformé sans trembler le penalty obtenu via une main dans la surface d'Eduardo Camavinga sur un coup franc de Zhegrov, juste avant la mi-temps.

A force de parades et de dépassement de soi, Lucas Chevalier et la défense lilloise ont su conserver le résultat malgré l'entrée en jeu de Kylian Mbappé, revenu de blessure. Vinicius Jr et Jude Bellingham sont passés à côté de leur match. Les Dogues et le Real sont à trois points en deux matches joués.

Le Bayern Munich, vaincu cette saison jusque-là, est tombé sur un os à Birmingham, ville du club d'Aston Villa, qui après avoir réussi une saison surprenante l'an dernier continue de briller. L'ancien entraîneur du Paris SG Unai Emery tient un exploit contre la formation dominante de Vincent Kompany, qui s'est cassée les dents sur un grand Emiliano Martínez dans les buts villans.

Et l'entrant Jhon Duran a marqué un but fantastique en lobant spontanément Manuel Neuer, trop avancé. Aston Villa a

six points, Munich trois.

De son côté, la Juventus Turin de Thiago Motta a créé un petit exploit à Leipzig car même quand elle fut réduite à 10 suite à l'exclusion de son gardien Michele Di Gregorio, elle a su égaliser par deux fois, avant de prendre l'avantage (3-2). Un doublé de Dusan Vlahovic a notamment répondu au doublé de Benjamin Sesko.

Liverpool et son nouvel entraîneur Arne Slot, successeur de Jürgen Klopp, ont continué de bril-

ler avec une deuxième victoire aisée, contre Bologne (2-0), avec notamment un sublime but de Mohamed Salah.

De manière surprenante, l'Atletico Madrid, qui avait arraché le nul contre le Real le week-end dernier en Liga, a été corrigé 4-0 par le Benfica à Lisbonne.

Monaco a, pour sa part, remonté un désavantage de 2-0 sur la pelouse détrempée du Dinamo Zagreb (2-2).

Carlo Ancelotti : *Nous aurions pu égaliser mais ça n'aurait pas été mérité*

Carlo Ancelotti, l'entraîneur italien du Real Madrid, a reconnu que la défaite de siens à Lille (1-0) mercredi lors de la 2e journée de Ligue des champions était "méritée" mais espéré qu'elle soit un "électrochoc" pour son équipe, décevante depuis le début de saison.

"Ça n'a pas été une très bonne soirée, il ne faut pas chercher d'excuses. Nous aurions pu égaliser à la fin mais cela n'aurait pas été mérité", a-t-il déclaré en conférence de presse après la rencontre. "C'est difficile de revenir sur le match d'aujourd'hui, nous nous sommes trompés sur tout".

Le Real qui n'avait plus perdu depuis 36 rencontres toutes compétitions confondues, a fini par tomber face au LOSC et les critiques qu'il essuie depuis le début de saison, notamment concernant la difficile association de ses stars offensives, Mbappé, Vinicius, Bellingham et Rodrygo, sont forcément réapparues.

"Les critiques sur le match d'aujourd'hui sont justes et correctes, nous devons les accepter" a encore avancé Ancelotti. "Je pense que l'équipe s'est améliorée et ce match est un pas en arrière. Mais cette défaite pourrait créer un électrochoc", a encore avancé le technicien italien, faisant référence à la dernière défaite de Merengue face à l'Atletico en janvier dernier, qui les avait lancés, selon lui, vers une quinzième victoire en Ligue des champions quelques semaines plus tard.

"On peut perdre des matches", a dit Ancelotti, "c'est du sport, mais aujourd'hui (mercredi), les sensations n'étaient pas bonnes, c'est ce qui m'inquiète le plus. Nous avons toutes les ressources pour apprendre. Nous devons arranger les choses rapidement car nous avons un autre match samedi".

Deuxième de Liga derrière Barcelone, le Real accueille Villarreal lors de la 9e journée de championnat.

Medhi Benatia lourdement sanctionné

L'OM surpris et en colère

Trois matches ferme de suspension plus trois avec sursis: la commission de discipline a eu la main lourde mercredi avec Medhi Benatia, conseiller sportif du président de l'OM, une décision jugée "surprenante et incompréhensible" par le club marseillais.

Benatia, qui a été entendu mercredi en visioconférence par les membres de la commission de discipline, est suspendu "de banc de touche, de vestiaire d'arbitres et de toutes fonctions officielles", selon le communiqué de la LFP.

Le dirigeant marseillais, âgé de 37 ans, a été sanctionné pour ses propos envers Benoît Bastien, l'arbitre du récent match Lyon-Marseille.

L'OM s'est imposé à Lyon (3-2) mais plusieurs décisions d'arbitrage, lors de ce match et lors du précédent contre Nice, ont provoqué la colère de Benatia, descendu dans le couloir des vestiaires du Groupama Stadium, à la demande du président marseillais Pablo Longoria, alors que le score était encore de 0-0.

"Commencez à nous respecter ! Prenez pas les gens pour des cons !", a-t-il ainsi

lancé à l'arbitre Benoît Bastien, en le pointant du doigt.

Un peu plus tard, au micro de DAZN, sa colère était plus froide mais toujours présente. "Il y a trop de choses que je ne peux pas laisser passer, que le président ne peut pas laisser passer. Tu ne peux pas chaque semaine être là et te dire: '+c'est quand qu'ils vont nous la faire+', c'est pas possible", a-t-il lâché.

La première intervention de Benatia avait été consignée dans le rapport de l'arbitre et le conseil national de l'éthique avait saisi la commission de discipline de la LFP.

Celle-ci a donc jugé ses propos déplacés mais le club marseillais, lui, a immédiatement répliqué par un communiqué dans lequel il se dit "en profond désaccord" avec la décision" de la commission et évoque un traitement "totalement disproportionné" à l'encontre de Medhi Benatia.

L'OM considère en effet que Benatia, ancien joueur de la Juventus Turin ou du Bayern Munich, n'a été ni insultant, ni menaçant. Dans son communiqué, le club juge également que "cette décision est d'autant plus surprenante et incompréhensible qu'elle

n'est pas cohérente ni équilibrée au regard de situations ou événements similaires survenus récemment ou dans un passé plus lointain.

Une source au sein du club, qui parle d'"incompréhension et de colère", a ainsi évoqué auprès de l'AFP les cas d'Eric Roy, entraîneur de Brest, Luis Campos, conseiller sportif du Paris SG, ou Olivier Létang, président de Lille, tous sanctionnés plus légèrement que Benatia ces dernières saisons.

"Ils vont provoquer la réaction contraire, ça va aller crescendo", a déclaré à l'AFP une autre source au sein de la direction du club provençal. "Le club continuera de faire entendre sa voix à chaque fois qu'il l'estimera nécessaire", a d'ailleurs aussi écrit l'OM dans son communiqué.

Benatia a la possibilité de faire appel de cette sanction mais aucune décision n'avait été prise en ce sens mercredi soir, a-t-on expliqué à l'AFP.

Formé à l'OM, Benatia n'en a jamais porté le maillot mais a connu une belle carrière de joueur avec des passages à l'AS Rome, à la Juventus ou au Bayern et plus de 60 sélections avec le Maroc, dont il a été le



capitaine.

A la fin de sa carrière de footballeur, en 2021, il est brièvement devenu agent de joueurs, avant de revenir à l'OM en novembre dernier avec un rôle de conseiller sportif de Longoria et un statut de prestataire calqué sur celui de Luis Campos au Paris SG.

Il est un choix personnel du président de l'OM, qui l'avait côtoyé à la Juventus quand l'un y était encore joueur et l'autre jeune dirigeant.

Du vert sur le béton à Sao Paulo

Le pari "fou" d'un Brésilien

Une coulée verte au milieu de la jungle de béton: en plantant plus de 40.000 arbres en deux décennies, le Brésilien Hélio da Silva a créé une oasis à Sao Paulo, mégapole frappée de plein fouet par la crise climatique.

A 73 ans, cet ancien cadre de l'industrie alimentaire se présente comme un "visionnaire" - même s'il sait qu'il a souvent été pris pour un "fou".

Avec ses propres deniers, il a fait sortir de terre la première coulée verte de Sao Paulo, alignant de denses rangées d'arbres sur 3,2 km de long et 100 mètres de large, à Penha, quartier de l'est de la plus grande ville d'Amérique latine.

Cette bande verte est coincée entre deux axes routiers à forte circulation de la capitale économique du Brésil aux 12 millions d'habitants, dans une zone auparavant abandonnée, où erraient des usagers de crack.

Elle a été totalement transfigurée par un homme aux cheveux blancs portant des lunettes aux épaisses montures carrées qui ressemble à Carl, le héros du dessin animé de Pixar "Là-haut" (2009).

Il n'hésite pas à enlacer les troncs d'arbres et même à leur parler, "tout bas", pour ne pas être pris "encore une fois" pour un fou par les passants.

Originaire de Promissão, bourgade située à environ 450 km de Sao Paulo, l'ancien cadre s'est lancé dans cette aventure en novembre 2003, après une promenade avec son épouse dans son quartier de Penha, où le gris était la couleur dominante.

"Je voulais laisser un héritage à la ville qui m'a accueilli. J'ai commencé à planter des arbres et je n'ai jamais arrêté", confie-t-il à l'AFP.

L'arboriculteur improvisé n'a jamais demandé d'autorisation formelle aux autorités, mais la mairie a inauguré ce nouvel espace vert cinq ans plus tard, en 2008, le baptisant "Parc linéaire Tiquatira".

Le parc compte aujourd'hui 32.000 arbres, et Hélio da Silva en a également planté 9.000 autres dans les environs. Plus de 160 variétés sont représentées, pour la plupart des espèces autochtones. Il fait également en sorte de planter au moins un arbre fruitier sur douze, pour at-



tirer les oiseaux.

Selon la mairie, 45 espèces d'oiseaux ont été vues dans cette forêt urbaine qui regorge de pau-Brasil (arbre au bois rouge emblématique du Brésil), de palmiers ou de cèdres.

"Il y a plus de mille jequitibas, un arbre brésilien qui vit plus de 3.000 ans", dit avec fierté Hélio da Silva, qui consacre plus de 6.000 euros par an à cette passion. Il lui faut environ une dizaine de minutes pour planter chaque nouvelle bouture.

Selon les experts, les espaces verts en zone urbaine sont fondamentaux pour absorber la chaleur et améliorer la qualité de l'air.

Et à Sao Paulo, ville tentaculaire déjà très polluée, cette qualité de l'air s'est gravement détériorée ces dernières semaines au point de devenir une des pires au monde, en raison de la fumée des feux de forêt qui ravagent le Brésil.

Ces incendies sont favorisés par une sécheresse extrême liée notam-

ment au changement climatique.

Cette oasis est donc saluante pour le voisinage, qui salue affectueusement Hélio da Silva quand il se promène, albums photo en main pour montrer aux curieux l'évolution des lieux, du terrain vague à la coulée verte.

"Regardez comment il a transformé cette zone dégradée. C'est splendide, je viens me promener ici à longueur de journée", se réjouit Angela Maria Fiorindo Pereira, enseignante à la retraite de 69 ans.

Lui-même retraité depuis 2022, le septuagénaire passe une bonne partie de son temps à arpenter les lieux pour identifier de nouveaux espaces. Son objectif: arriver à 50.000 arbres plantés.

Des bénévoles viennent parfois prêter main-forte à cet homme qui a dû subir deux opérations aux épaules, à force de creuser la terre pour y planter de nouveaux spécimens.

"Je veux amener la vie ici", dit-il, bien décidé à suivre jusqu'au bout sa vocation, inscrite sur sa carte de visite: "Hélio da Silva, planteur d'arbres".

Recettes

Seffa facile



Ingrédients : (Pour 4 personnes)

500g de cheveux d'ange
2 cs d'huile de tournesol
1 cc de sel
100g de raisins secs
50g d'amandes émondées hachées
20g de beurre

Préparation :

D'abord je prends les cheveux d'ange, je verse par dessus un filet d'huile de tournesol. J'ajoute ensuite un filet d'eau froide et je mélange.

Je les mets dans le haut de mon couscoussier et je les cuis à la vapeur pendant 20 minutes.

Une astuce, c'est de mettre un torchon sur le couvercle pour éviter que l'eau de la condensation retombe sur les cheveux d'anges.

Je les récupère et je verse à nouveau par dessus un filet d'eau et je les détache délicatement les un des autres.

Attention à vos doigts, c'est brûlant ! Vous devez obtenir un résultat comme celui-ci.

Je remets mes cheveux d'ange dans le

haut de mon couscoussier et je les refais cuire 20 minutes.

A ce stade, les cheveux d'anges ont déjà cuit 2 fois 20 minutes.

J'y ajoute cette fois un filet d'eau salée et je mélange bien avant d'ajouter les raisins secs.

Je les remets ensuite dans le haut de mon couscoussier.

Je les fais cuire pour la dernière fois 20 minutes.

Pour résumé, ils cuisent 3 fois 20 minutes.

J'y ajoute le beurre en morceau et je peux passer au dressage.

Je décore avec du sucre glace, de la cannelle et des amandes émondées et torréfiées.

Cette Seffa facile est prête. Elle est servie avec du sucre glace et du lait.

Il n'y a plus qu'à la déguster.

J'espère que cette recette de Seffa facile vous a plu, n'hésitez pas à l'enregistrer pour la retrouver plus tard !

Bon appétit !

Christie's ouvre un siège régional à Hong Kong

La maison de vente aux enchères britannique Christie's a ouvert un nouveau siège régional à Hong Kong vendredi, tablant sur un rebond des ventes en Asie-Pacifique malgré un marché de l'art mondial à la peine.

Après Phillips et Sotheby's, Christie's - détenue par la holding Artémis du milliardaire français François Pinault - est la troisième grande maison de vente aux enchères à s'implanter dans le centre financier chinois pour tenter de séduire les jeunes acheteurs asiatiques.

Francis Belin, président de Christie's Asie-Pacifique, a attribué la baisse actuelle du marché de l'art à des acheteurs "hésitants" et à des "vendeurs un peu prudents", mais dit s'attendre à un rebond.

"Nous sommes tout à fait confiants (...) dans la seconde moitié de cette année, nous verrons une très belle reprise de nos chiffres", a déclaré M. Belin à l'AFP.

Christie's a annoncé des ventes de 2,1 milliards de dollars au premier semestre 2024, en baisse pour la deuxième année consécutive après le pic de 4,1 milliards de dollars atteint en 2022.

Le ralentissement économique de la Chine est vu comme l'un des principaux facteurs du ralentissement du marché de l'art, par rapport aux sommets atteints pendant la pandémie.

Christie's voit néanmoins une "très forte demande" en Asie et l'émergence de jeunes collectionneurs, ce qui a motivé l'ouverture de son siège régional, selon Francis Belin.

Hong Kong reste le "meilleur endroit pour les transactions sur l'art", a-t-il ajouté, relevant que "les capitaux, les marchandises et les personnes y circulent librement".

La maison de vente a investi quatre étages d'un nouveau gratte-ciel, The Henderson, conçu par Zaha Hadid Architects, au cœur du quartier



financier de Hong Kong

Avec 4.600 mètres carrés, ce nouvel espace permettra à Christie's d'organiser ses propres événements, au lieu d'utiliser le Centre de congrès et d'expositions de Hong Kong, comme jusqu'à présent.

La première vente prévue la semaine prochaine proposera des œuvres de Vincent van Gogh, de Claude Monet et du peintre franco-chinois Zao Wou-Ki.

Les maisons de vente aux enchères ne se montrent pas jusqu'à inquiètes des changements politiques à Hong Kong, même si la reprise en main de la ville par Pékin bride les libertés artistiques, selon les analystes.